

CHAPITRE 2

Les bâtiments avicoles

Ce chapitre est, en partie, une synthèse relative à l'ensemble des bâtiments. Il permet de dresser un état des lieux très détaillé des bâtiments avicoles : 50 000 bâtiments fermés avec ou sans parcours et 61 000 bâtiments et abris totalisant 26 millions de m². Le chapitre est illustré par deux exemples : les exploitations de volailles de chair de qualité sont en expansion et les élevages de canards à rôtir en croissance, en 2004. Les bâtiments avicoles témoignent de la très grande diversité des structures avicoles entre filières ou au sein d'une filière : la description entreprise par filière fait l'objet des onze annexes au chapitre 2 en fin de ce dossier.

26 millions de m² pour tous les bâtiments avicoles

Les 23 000 exploitations avicoles utilisent à la fois des bâtiments et des abris pour l'élevage sauf quelques unes qui pratiquent l'élevage en plein air sans bâtiments ni abris ; elles ne sont pas représentées lorsque des bâtiments sont comptés. Ainsi, 50 163 bâtiments sont fermés et peuvent donner accès à des parcours, 13 695 abris les complètent pour l'élevage avicole avec parcours. Les abris sont des bâtiments rudimentaires ou de simples cabanes sommairement aménagées, pouvant être mobiles, placés dans un parc délimité ou non. Les abris sont de petite taille : environ 80 m² quand les bâtiments ont une surface moyenne de 500 m² toutes filières confondues : c'est au total d'un côté 1,1 million de m² et de l'autre 24,9 millions de m².

Selon les productions, les abris vont représenter des installations marginales (volailles reproductrices, par exemple) ou au contraire des structures importantes pour une filière, jusqu'à définir un modèle d'élevage, comme une partie des élevages de poulets label liberté du Sud-Ouest élevés traditionnellement dans des cabanes mobiles. Cette étude compte donc aussi les abris. Les activités avicoles représentées dans l'étude s'intéressent aux exploitations où la production est au-delà des seuils minimum en nombre d'animaux (ou en surface de bâtiment) pour ne retenir que des activités professionnelles contribuant à la production commercialisée.

Le parc de bâtiments avicoles, toutes filières confondues, peut être estimé à 61 000 bâtiments et abris et 26 millions de m², dans les 48 départements de

Tableau II-1
Les abris sont surtout utiles à l'élevage de poulets et canards

Nombre et superficies des abris selon la filière avicole, en 2004

	Nombre d'abris		Superficies des abris	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Volailles de chair ¹	9 413	69	543 810	49
Palmipèdes gras	155	1	9 390	1
Palmipèdes prêts à gaver	3 653	26	514 216	46
Volailles démarrées (chair et gras)	236	2	20 330	2
Pondeuses d'œufs de consommation	112	1	16 244	1
Volailles reproductrices	28	0	3 997	0
Poulettes	6	0	570	0
Volailles futures reproductrices	92	1	6 609	1
Ensemble des abris	13 695	100	1 115 166	100

1. Ne concerne que des bâtiments avec parcours.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

l'enquête et le champ retenu. Il présente une grande diversité dans chaque filière et entre les filières dans les tailles et certains aménagements (sol, aération...). À eux seuls, les bâtiments de la filière « chair » cumulent près des deux tiers des unités. Les bâtiments de production de volailles de chair avec parcours sont de loin les plus nombreux, représentant 4 bâtiments sur 10, suivis des bâtiments fermés de production de volailles de chair (22 %) et des bâtiments destinés aux palmipèdes prêts

à gaver. En surface, la hiérarchie des bâtiments s'inverse car 4 m² sur 10 sont utilisés pour la production de volailles de chair en bâtiments fermés, 2 sur 10 pour la production de volailles de chair sur parcours. Avec une taille moyenne faible, les bâtiments de palmipèdes gras ne représentent plus que 5 % du total des superficies. De plus, les surfaces de bâtiments pour l'élevage de palmipèdes prêts à gaver, sont souvent faibles car les animaux sont en plein air, éventuellement sans abri.

Tableau II-2

61 000 bâtiments et abris avicoles et 26 millions de m² de bâtiments

Estimation des nombres d'exploitations, bâtiments, superficies et capacités de l'ensemble des filières avicoles

2004	Exploitations		Bâtiments y c. abris			Superficies			Capacités en poudeuses	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre moy. par exploit.	Totales en m ²	Totales en %	Moyennes par exploit.	Totales en millier	Moyennes en millier
Volailles de chair avec parcours	7 645	35	25 793	42	3,4	5 008 494	20	655	-	-
Volailles de chair en bâtiments fermés	7 639	35	13 408	22	1,8	11 104 105	43	1 454	-	-
Palmipèdes gras	3 290	15	4 166	7	1,3	790 232	3	240	-	-
Palmipèdes prêts à gaver ¹	2 627	12	6 667	11	2,5	1 217 682	5	464	-	-
Volailles démarrées (chair et gras)	1 942	9	3 619	6	1,9	675 840	3	348	-	-
Pondeuses œufs de consommation	1 741	8	2 681	4	1,5	2 322 752	9	1 334	42 109	15 709
- dont poudeuses en cage	728	3	1 285	2	1,8	1 362 078	5	1 871	33 675	26 216
- dont poudeuses au sol	130	1	180	0	1,4	183 394	1	1 411	1 165	8 506
- dont poudeuses plein air	906	4	1 207	2	1,3	775 373	3	856	5 906	4 892
Volailles reproductrices	1 154	5	2 380	4	2,1	2 313 529	9	2 005	12 908	5 423
Poulettes	583	3	1 197	2	2,1	1 162 087	5	1 993	-	-
Volailles futures reproductrices	478	2	1 107	2	2,3	982 825	4	2 056	-	-
Ensemble filières avicoles²	22 076	-	61 018	-	2,8	25 577 546	-	1 159		

1. 600 exploitations (20 % du total des exploitations de production de PAG) élèvent des palmipèdes prêts à gaver sur parcours, sans bâtiments ni abris, ces exploitations ne figurent pas dans le tableau.

2. Une même exploitation peut être comptée deux fois pour des élevages d'animaux différents. Le total des exploitations en ayant est donc supérieur au total des exploitations avicoles.

Champ : toutes les exploitations respectant les seuils définis par l'enquête pour les nombres de volailles selon l'espèce et les surfaces minimum de bâtiments. Ne sont pas comptés tous les élevages annexes et en vue de l'autoconsommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-3

Un quart¹ des bâtiments avicoles a moins de 10 ans en 2004

Structure d'âge des bâtiments en 2004

2004	Nombre de bâtiments en %
Année de construction	
Avant 1970	15,7
De 1970 à 1979	15,3
De 1980 à 1989	26,7
De 1990 à 1999	32,3
De 2000 à 2004	10,0
Ensemble des bâtiments	100,0

1. L'estimation repose sur une répartition égale, chaque année, de la construction au cours de la période 1990 à 1999.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-4

Un tiers des bâtiments avicoles a moins de 10 ans en 1994

Structure d'âge des bâtiments en 1994

1994	Nombre de bâtiments en %
Année de construction	
Avant 1970	28,6
De 1970 à 1975	11,7
De 1976 à 1980	11,3
De 1981 à 1984	15,5
De 1985 à 1989	19,9
En 1990 et après	13,0
Ensemble des bâtiments	100,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 1994

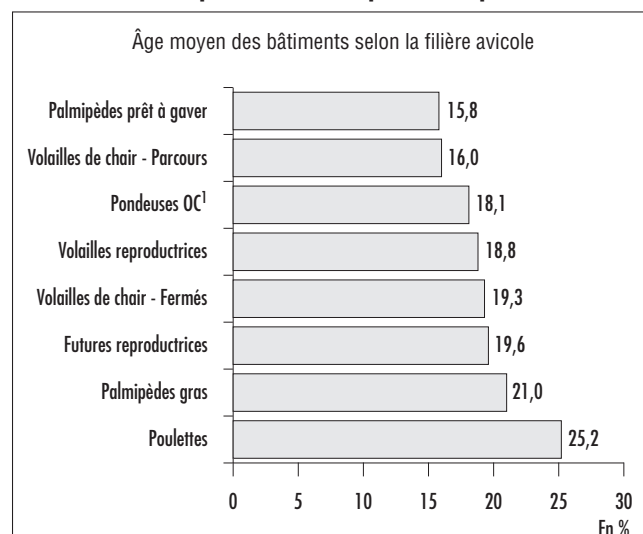
Tableau II-5
La moitié des bâtiments avicoles a moins de 10 ans en 1987

Structure d'âge des bâtiments en 1987

1987	Nombre de bâtiments en %
Année de construction	
Avant 1970	27,3
De 1970 à 1975	25,3
De 1976 à 1980	24,4
De 1981 à 1987	23,0
Ensemble des bâtiments	100,0

Source : Agreste – Enquête aviculture 1987

Graphique II-1
Un parc jeune pour les palmipèdes prêts à gaver, des bâtiments plus anciens pour les poulettes



1. OC : œufs de consommation.

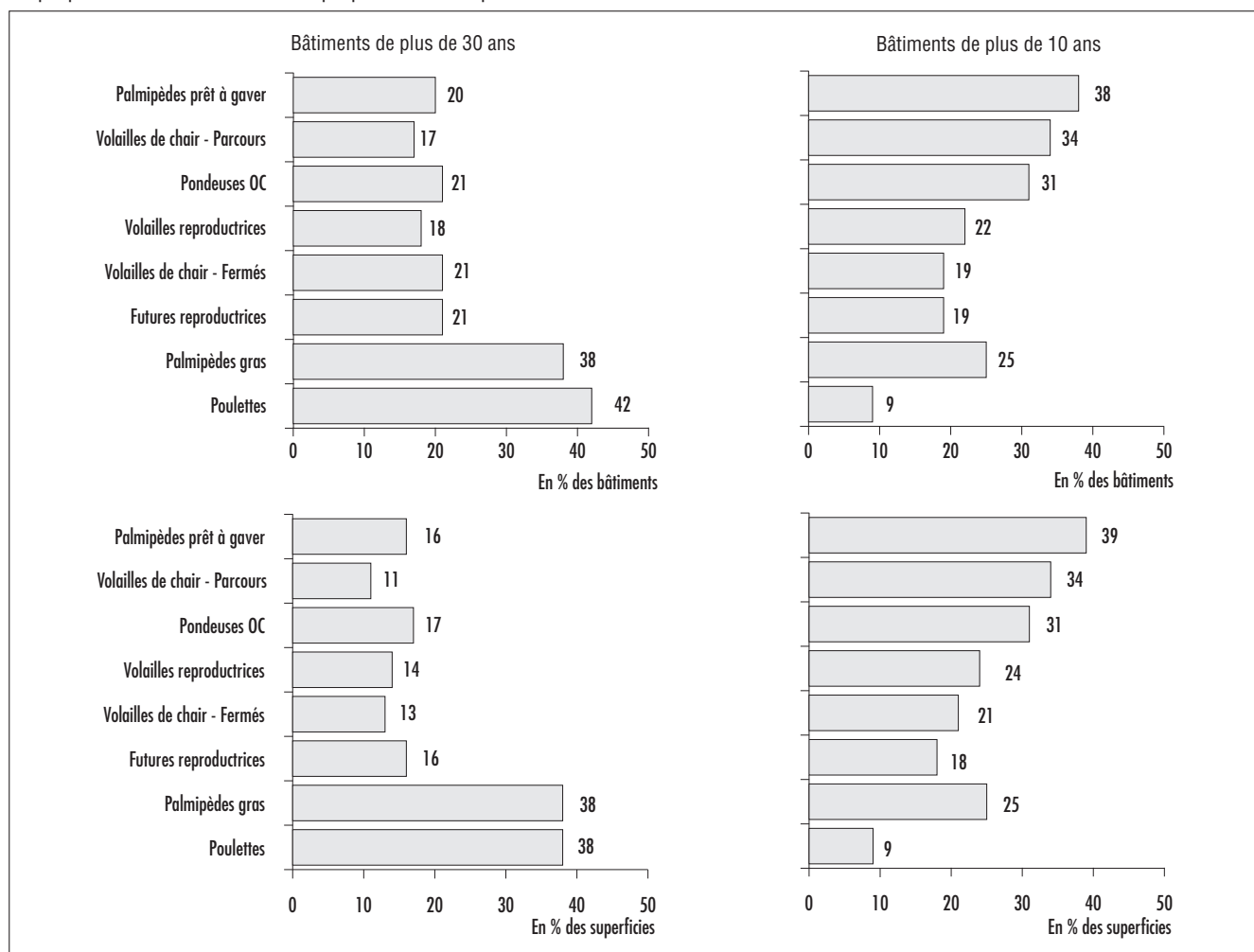
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-2

Le poids des bâtiments les plus anciens peut aller jusqu'à 40 % dans la filière des poulettes

Part des bâtiments les plus âgés (plus de 30 ans) et les plus jeunes (moins de 10 ans) selon la filière en 2004

En proportion des bâtiments et en proportion des superficies



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Un dixième des bâtiments construits entre 2000 et 2004

Avec le développement des productions pour l'exportation et la consommation intérieure, de nombreux bâtiments, grands de surcroît, ont été construits dans les années 1970 et 1980. Les élevages se sont concentrés et les exploitations restructurées, des bâtiments anciens ont été délaissés : ainsi, les bâtiments¹ utilisés en 2004 et construits récemment c'est-à-dire au cours des dix années avant l'enquête forment un quart du parc. Mais le parc des bâtiments avicoles vieillit. La comparaison entre les structures d'âge aux différentes enquêtes mon-

1. Bâtiments hors abris.

Tableau II-7 Un bâtiment avicole sur deux a été au moins une fois rénové

Ensemble des bâtiments et nombre de bâtiments rénovés

2004	Ensemble des bâtiments	Bâtiments rénovés	
		Nombre	%
Année de construction			
Avant 1970	7 855	4 887	62
1970 à 1979	7 685	5 647	73
1980 à 1989	13 390	8 334	62
1990 à 1999	16 221	5 090	31
2000 à 2004	5 012	155	3
Total	50 163	24 111	48

Champ : bâtiments fermés avec ou sans parcours (hors abris).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-6 Entre 2000 et 2004, rénovation du quart du parc de bâtiments avicoles

Ensemble des bâtiments et nombre de bâtiments rénovés selon l'année de construction et l'année de la dernière rénovation

2004	Ensemble des bâtiments	Bâtiments rénovés avant 1990		Bâtiments rénovés entre 1990 et 1999		Bâtiments rénovés en 2000 ou après	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Année de construction							
Avant 1970	7 855	1 150	14	2 254	29	1 483	19
1970 à 1979	7 685	757	10	2 486	32	2 404	31
1980 à 1989	13 390	307	2	3 294	25	4 733	35
1990 à 1999	16 221	—	—	1 074	6	4 016	25
2000 à 2004	5 012	—	—	—	—	155	3
Total des bâtiments	50 163	2 214	4	9 108	18	12 789	26

Champ : bâtiments fermés avec ou sans parcours (hors abris).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-8 Les travaux d'étanchéité et sanitaires en tête des rénovations

Répartition des dernières rénovations des bâtiments selon l'année de construction du bâtiment

2004	Isolation/étanchéité	Ventilation/régulation	Récupération des déjections	Système d'alimentation abreuvement	Autre y compris sanitaire	Bâtiments avec rénovations réalisées	Ensemble des bâtiments
Année de construction							
Avant 1970	2 540	1 257	675	1 697	1 565	4 887	7 855
En %	32	16	9	22	20		
1970 à 1979	2 791	2 242	676	2 112	2 232	5 647	7 685
En %	36	29	9	27	29		
1980 à 1989	2 869	2 810	614	2 335	3 593	8 333	13 390
En %	21	21	5	17	27		
1990 à 1999	1 636	1 300	346	1 069	2 066	5 090	16 221
En %	10	8	2	7	13		
2000 à 2004	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	154	5 012
Ensemble des rénovations	9 866	7 651	2 321	7 243	9 535	24 112	50 163
En %	20	15	5	14	19		

Note : un bâtiment peut figurer dans plusieurs rénovations (plusieurs colonnes) ; le nombre de bâtiments avec travaux est donc inférieur au total des rénovations.

Lecture : 10 % des bâtiments construits entre 1990 et 1999 sont rénovés pour l'isolation, l'étanchéité.

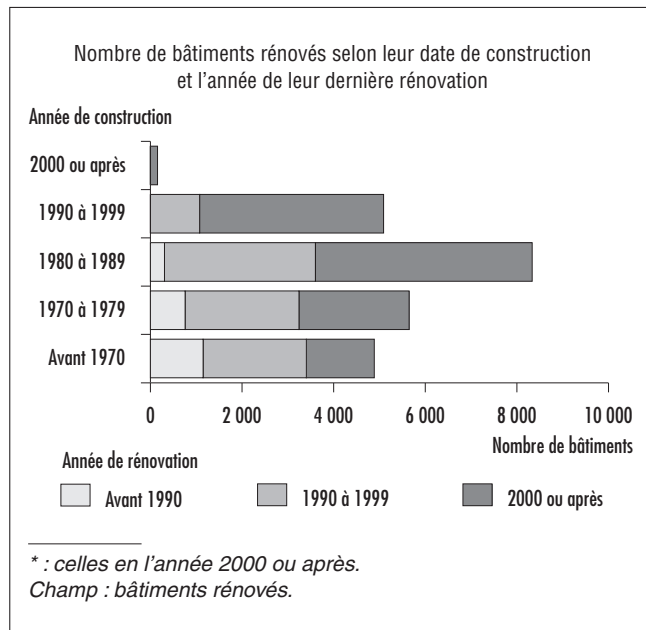
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

tre des taux de construction des dix années récentes plus élevés : ils étaient respectivement, en 1994 et 1987, de 33 % et antérieurement de 47 %. Même si les résultats des deux enquêtes successives (2004 et 1994) ne sont pas directement comparables car les champs géographiques et logiques² sont différents et que les réponses sur des dates anciennes sont moins précises, ils renseignent sur des tendances. En 1994, l'enquête pour 55 départements compte un total de 46 300 bâtiments, en 2004, l'enquête dénombre, pour 45 départements, 50 200 bâtiments fermés avec ou sans parcours. Parmi eux, ce sont bien les bâtiments les plus anciens qui ne sont plus utilisés puisque pour les unités construites avant 1970, l'enquête de 1994 en comptait 13 300 (29 %) et celle de 2004, 7 900 unités (15 %).

La construction récente correspond en partie aux filières qui se développent pour assurer la qualité des volailles : élevages pour la chair biologique et ponte en plein air. Ainsi, les bâtiments d'élevage de volailles de chair avec parcours comme ceux de palmipèdes prêts à gaver ont un âge moyen d'environ 16 ans. À l'inverse, pour des élevages restés traditionnels, l'âge moyen s'établit à 21 et 25 ans respectivement pour les bâtiments de gavage des palmipèdes gras et d'élevage des poulettes. Dans les autres filières, les bâtiments ont un âge moyen relativement proche, compris entre 18 et 19,5 années.

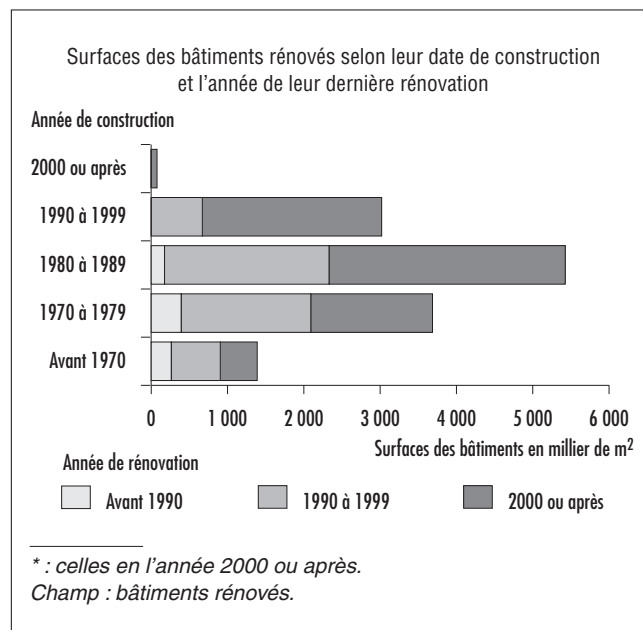
2. Taille de l'exploitation en nombre d'animaux et en surface exploitée. Les seuils sont plus élevés en 2004.

Graphique II-3
Les rénovations récentes* portent plutôt sur les bâtiments construits après 1980



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-4
Les rénovations récentes* portent sur 56 % des surfaces utilisées



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-9
Les travaux futurs concernent le domaine sanitaire et l'isolation

Répartition des rénovations prévues dans les deux ans¹ des bâtiments selon leur année de construction

2004	Isolation/étanchéité	Ventilation/régulation	Récupération des déjections	Système d'alimentation/abreuvement	Autre y compris sanitaire	Bâtiments avec rénovations réalisées	Ensemble des bâtiments
Année de construction							
Avant 1970	327	n.s.	n.s.	116	332	735	7 855
1970 à 1979	446	198	n.s.	n.s.	502	1 134	7 685
1980 à 1989	1 037	437	103	425	1 241	2 799	13 390
1990 à 1999	1 041	525	n.s.	405	1 127	2 760	16 221
2000 à 2004	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	461	5 012
Ensemble des travaux futurs	2 948	1 340	313	1 350	3 393	7 888	50 163

1. Les deux ans après l'enquête soit 2005 et 2006.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les différences d'âge des parcs des différentes productions sont des indications objectives importantes mais qu'il convient d'interpréter avec circonspection quant à l'état de l'outil et ses potentialités. En effet, les types de bâtiments peuvent être très différents d'une filière à l'autre, et de fait les durées de vie moyennes des bâtiments aussi.

Un quart des bâtiments rénovés entre 2000 et 2004

Les rénovations récentes ont modernisé un quart des bâtiments³ : parmi les 50 000 bâtiments, 13 000 sont rénovés entre 2000 et 2004 soit plus en quatre ans que dans les dix années précédentes (9 000 bâtiments ou 18 %). Elles concernent plutôt des bâtiments construits après 1980 pour des travaux portant surtout sur la ventilation/régulation. La rénovation se poursuit aussi dans les constructions les plus anciennes (avant 1970) pour améliorer l'étanchéité et l'isolation, en premier lieu.

L'âge moyen à la dernière rénovation, calculé par type d'élevage⁴, s'élève le plus souvent. Les bâtiments les plus anciens d'élevage de poulettes, par exemple, continuent de bénéficier de rénovations : ainsi, les rénovations entre 2000 et 2004 concernent des unités de 24 ans d'âge et celles des cinq années précédentes portent sur des bâtiments de 21 ans, en moyenne. La moitié des surfaces bâties sont donc rénovées dans cette filière. À l'inverse, les bâtiments d'élevage des palmipèdes prêts à gaver sont en moyenne plus jeunes et l'âge moyen à la rénovation baisse : les élevages sont plutôt en plein air avec des bâtiments petits qui peuvent être plus facilement remplacés.

3. Bâtiments hors abris.

4. Est disponible dans les tableaux 9 (le plus souvent) des annexes au chapitre 2, en fin de ce dossier.

En %

Tableau II-10
Les aires bétonnées très présentes dans les bâtiments sauf ceux avec parcours

Part des bâtiments et des superficies équipés d'une aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	% du nombre de bâtiments		% des superficies (ou capacités) de bâtiments	
	Aire bétonnée	Pas d'aire bétonnée	Aire bétonnée	Pas d'aire bétonnée
Volailles de chair bâtiments fermés	79	21	86	14
Volailles de chair sur parcours	43	57	58	42
Volailles futures reproductrices	81	19	88	12
Volailles reproductrices	80	20	79	21
Poulettes	90	10	98	2
Pondeuses OC	75	25	85	15
- dont pondeuses cage	79	21	86	14
- dont pondeuses sol	86	14	94	6
- dont pondeuses plein air	70	30	75	25

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En %

Tableau II-11
Les superficies des bâtiments équipés d'un sas dépasse 85 %

Part des bâtiments et des superficies équipés d'un sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies (ou capacités) des bâtiments	
	Sas sanitaire	Pas de sas sanitaire	Sas sanitaire	Pas de sas sanitaire
Volailles de chair bâtiments fermés	83	17	92	8
Volailles de chair sur parcours	61	39	84	16
Volailles futures reproductrices	91	9	96	4
Volailles reproductrices	94	6	95	5
Poulettes	91	9	98	2
Pondeuses OC	90	10	96	4
- dont pondeuses cage	90	10	96	4
- dont pondeuses sol	89	11	97	3
- dont pondeuses plein air	90	10	97	3

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les aviculteurs disent prévoir des travaux dans 16 % de leurs bâtiments pour les deux années après l'enquête, soit en 2005 et 2006. Ces rénovations porteraient sur l'étanchéité/l'isolation autant que pour le domaine sanitaire. Ces rénovations prévues prolongent la tendance déjà observée avec les rénovations déjà réalisées.

Des équipements sanitaires largement répandus

Les aménagements sanitaires de base équipent largement l'ensemble des filières, en particulier lorsqu'elles présentent une sensibilité particulière à ce risque (volailles reproductrices, pondeuses et poulettes), seul l'équipement du parc de production de volailles de chair reste en deçà des autres filières.

Les aires bétonnées à l'entrée d'un bâtiment permettent une meilleure maîtrise de la situation sanitaire du bâtiment. L'enquête a recensé pour chaque bâtiment la présence ou l'absence d'une aire bétonnée d'au moins 25 m². La comparaison des différentes filières montre que les aires bétonnées équipent une grande majorité de bâtiments, avec un taux dépassant 85 % et qui est d'autant plus élevé que les questions sanitaires sont sensibles dans la filière. Seul le parc de bâtiments de production de volailles de chair avec parcours présente un taux (58 %) plus bas que la moyenne, mais la valeur est sans doute minimisée en raison du seuil de 25 m² minimum imposé par l'enquête, une partie des bâtiments de ce parc étant équipée d'aires de taille plus réduite. Dans la plupart des filières, les bâtiments sans aire bétonnée sont en général plus petits que la moyenne, et un croisement avec l'âge montrerait sans doute une moyenne d'âge élevée.

Le sas sanitaire à l'entrée du bâtiment est un aménagement encore plus fréquent que l'aire bétonnée. La plupart de filières dépassent un taux de 90 % de bâtiments et 95 % des capacités et la filière « chair en bâtiments fermés » s'en rapproche. L'élevage des volailles pour la chair en bâtiments avec parcours présente des taux inférieurs (61 % et 84 %) avec la présence d'abris. L'enquête aviculture s'est aussi intéressée à l'aménagement du sas sanitaire, et notamment à la manière dont la zone « sale » est séparée de la zone « propre ». Ainsi, les sas sanitaires sans séparation sont devenus rares (moins de 5 % des bâtiments), à l'exception de ceux des filières « chair » (bâtiments fermés ou avec parcours) où ils représentent 10 à 30 % des bâtiments et des superficies. La séparation des deux zones par une cloison avec porte est le cas de figure le plus courant fin 2004 (plus de 50 % des sas, sauf en bâtiments chair fermés).

La superficie des bâtiments avicoles reflète la diversité

La forte hétérogénéité de taille des bâtiments avicoles est fonction de leur orientation de production. Sur le plan des tailles moyennes, les bâtiments avicoles se divisent en deux groupes très différenciés : tout d'abord les bâtiments d'élevage de palmipèdes gras (prêts à gaver ou à gaver), de volailles de chair avec parcours et de volailles démarrées, qui affichent des tailles moyennes nettement inférieures aux bâtiments des autres filières, autour de 190 m² (entre 180 et 200 m²), ; et puis un second groupe, dont la taille moyenne se situe autour de 900 m² (entre 830 et 970 m²), qui réunit les bâtiments des autres filières, avec des tailles moyennes maximales pour les bâtiments de volailles reproductrices et de poulettes.

Tableau II-12

Le sas est cloisonné dans la majorité des bâtiments

Type d'aménagement des sas sanitaires selon la filière avicole, en 2004

En %

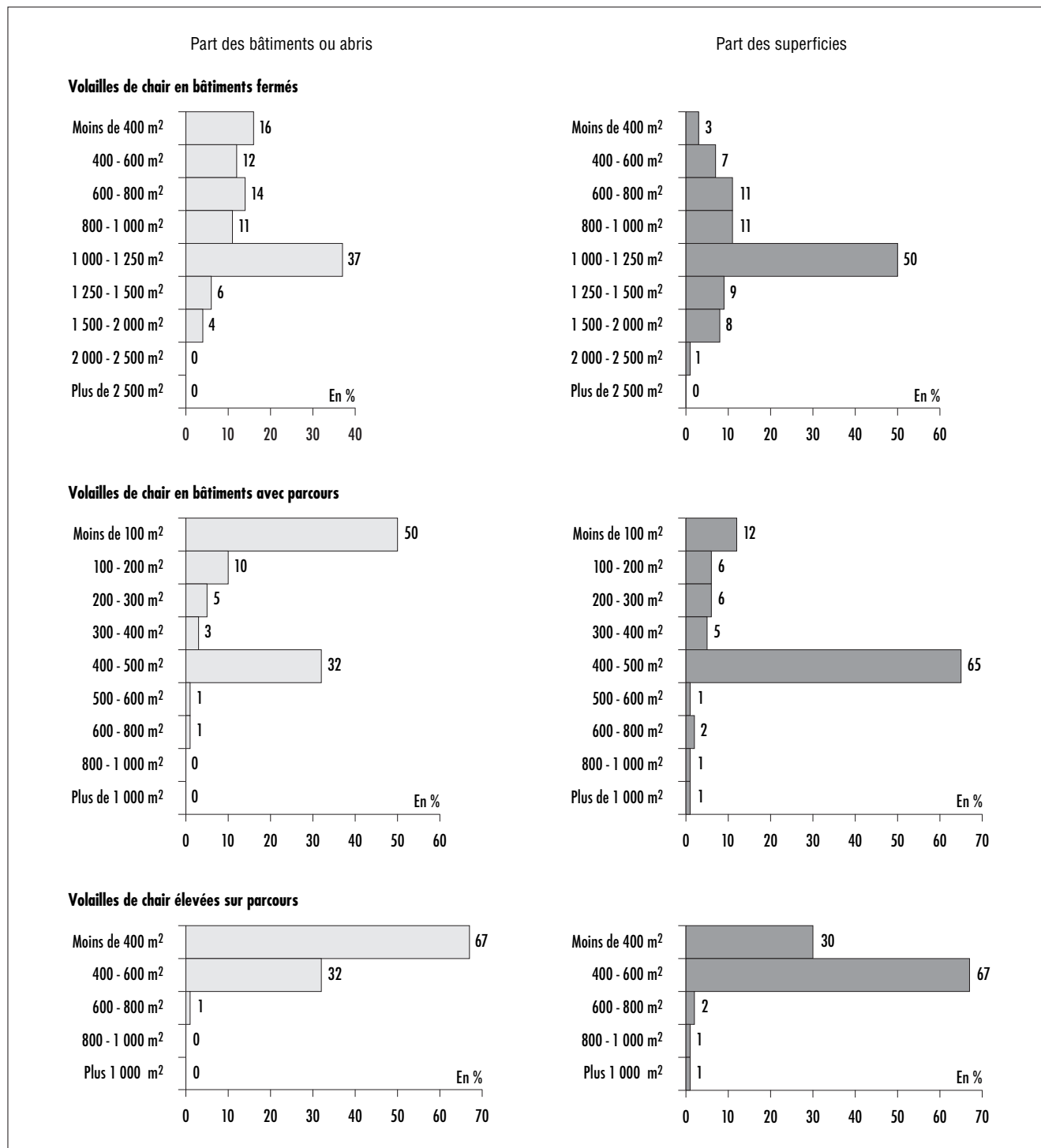
2004	Bâtiments				Superficies (ou capacités) des bâtiments			
	Cloison avec porte	Cloison sans porte	Autre séparation (banc, trait au sol...)	Sans séparation	Cloison avec porte	Cloison sans porte	Autre séparation (banc, trait au sol...)	Sans séparation
Volailles de chair bâtiments fermés	41	25	24	10	41	27	24	8
Volailles de chair sur parcours	50	7	14	29	49	7	14	30
Volailles futures reproductrices	63	20	15	2	66	19	14	1
Volailles reproductrices	64	14	20	1	65	14	21	1
Poulettes	52	26	21	1	54	25	20	1
Pondeuses OC	55	19	23	3	57	18	2	2
- dont pondeuses cage	56	17	25	2	58	17	23	2
- dont pondeuses sol	75	7	17	1	76	10	13	1
- dont pondeuses plein air	51	22	22	5	49	25	23	3

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-5

Élevage pour la chair : des bâtiments fermés de plus de 1 000 m² et des bâtiments et abris avec parcours de 400 m² en moyenne

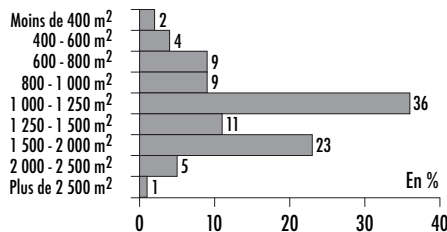
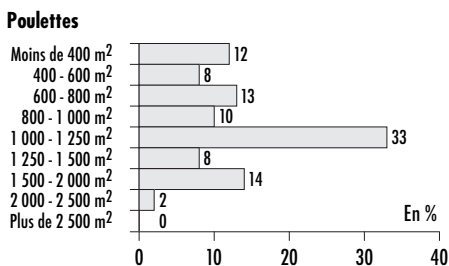
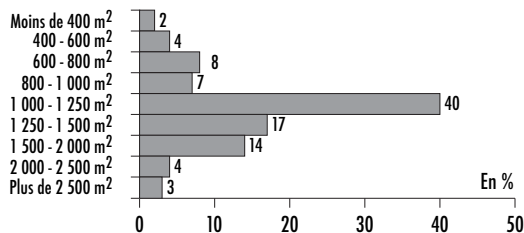
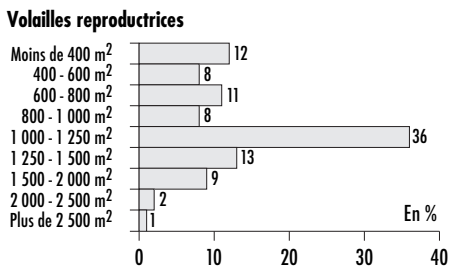
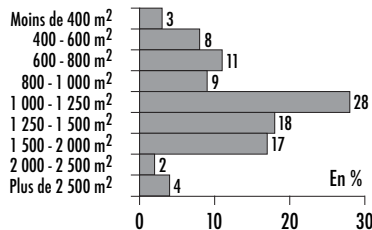
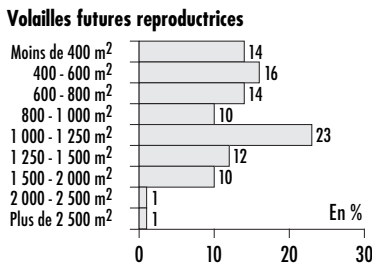
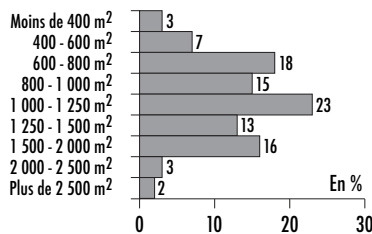
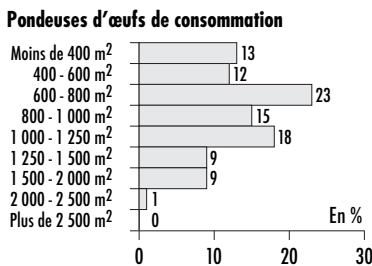
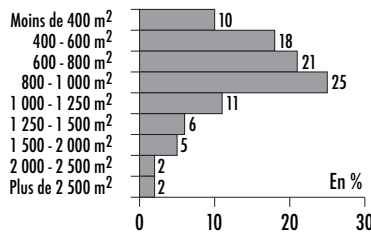
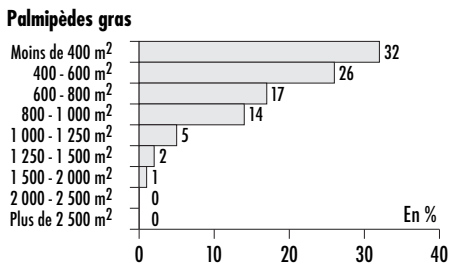
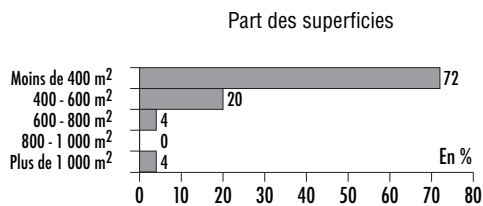
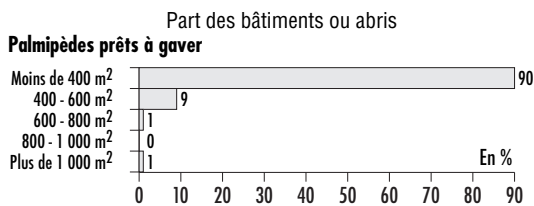
Distribution de taille des bâtiments et abris avicoles selon la filière



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Élevage pour la reproduction : prédominance des bâtiments de plus de 1 000 m²

Distribution de taille des bâtiments et abris avicoles selon la filière



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Ces moyennes cachent parfois de très fortes disparités de distribution des tailles au sein d'un même groupe. Le cas des bâtiments d'élevage des volailles de chair avec parcours en est l'exemple sans doute le plus représentatif. Avec une moyenne de 194 m², deux sous-groupes se différencient : les bâtiments de moins de 100 m² dont une grande partie sert à produire des volailles AOC représentent 50 % de l'effectif (pour seulement 12 % des superficies) et les bâtiments de 400 à 500 m² totalisent 32 % de l'effectif (et 65 % des superficies). Peu de bâtiments ont les tailles intermédiaires, en particulier dans la catégorie de 100 à 200 m² qui correspond à la moyenne de la filière (9 % des exploitations et seulement 6 % des capacités). D'autres distributions sont plus régulières. Elles peuvent être concentrées autour d'une classe prépondérante qui se révèle souvent être la classe de 1 000 à 1 250 m², comme pour les bâtiments fermés d'élevage de volailles de chair, de volailles reproductrices ou de poulettes et traduire dans ce cas une plus grande homogénéité du modèle de pro-

duction. Elles peuvent aussi être réparties de manière plus uniforme sur plusieurs classes de taille, comme pour les bâtiments de poudeuses d'œufs de consommation ou de volailles futures reproductrices et traduire alors une plus grande diversité des modes de production qui se retrouve dans la structure du parc.

Les aménagements des bâtiments avicoles dépendent de la filière

La terre battue est le sol-type des bâtiments d'élevage pour la chair ainsi que pour les poulettes ; ce type de sol est employé dans des bâtiments plus grands que ceux utilisant le béton. Le sol en béton domine dans les bâtiments de volailles reproductrices et de volailles futures reproductrices.

La ponte en cage d'œufs de consommation représente près de la moitié des bâtiments et 80 % des capacités

Tableau II-13

La terre battue domine dans les parcs de volailles de chair et de poulettes

Type de sol des bâtiments selon la filière, en 2004

2004	Volailles de chair bâtiments fermés			Volailles de chair sur parcours			Poulettes		
	Bâtiments	Superficie		Bâtiments	Superficie		Bâtiments	Superficie	
	%	Totale en %	Moyenne en m ²	%	Totale en %	Moyenne en m ²	%	Totale en %	Moyenne en m ²
Terre battue	73	83	940	77	80	200	58	63	1 060
Béton	19	11	470	21	18	170	33	27	800
Caillebotis, grillage	7	6	680	2	2	160	9	10	1 020

Source : Agreste – Enquête Aviculture 2004

Tableau II-14

Du béton au sol pour les volailles reproductrices

Type de sol des bâtiments selon la filière, en 2004

2004	Volailles futures reproductrices			Volailles reproductrices			Toutes poudeuses OC		
	Bâtiments	Superficie		Bâtiments	Capacités en poudeuses		Bâtiments	Capacités en poudeuses	
	%	Totale en %	Moyenne en m ²	%	Totale en %	Moyenne	%	Totale en %	Moyenne
Terre battue	26	25	870	18	11	3 280	5	2	6 020
Béton	63	68	960	46	52	6 160	15	6	6 415
Caillebotis, grillage	9	5	500	–	–	–	–	–	–
Mixte ¹	2	2	700	28	26	5 050	32	12	5 900
Cage non aménageable norme 2012	–	–	–	5	8	7 775	36	54	23 305
Cage aménageable norme 2012	–	–	–	3	3	6 270	12	26	34 630

1. Mixte : terre battue/caillebotis ou béton/caillebotis.

Source : Agreste – Enquête Aviculture 2004

en pondeuses. L'autre moitié de bâtiments est destinée à l'élevage de pondeuses en système alternatif. Les sols caillebotis, ou les sols dits mixtes, associant caillebotis et soit le béton soit la terre battue, sont très fréquents dans les bâtiments de ponte d'œufs de consommation au sol ou en plein air. Les filières « ponte » et « volailles » reproductrices font cohabiter des bâtiments aménagés de cages et des bâtiments destinés à un élevage au sol. L'enquête permet d'estimer qu'environ 25 % des bâtiments d'élevage de pondeuses en cage sont équipés de cages aménageables selon la norme 2012. Ces bâtiments représentent près d'un tiers des capacités en pondeuses. Dans les bâtiments de volailles reproductrices, la cage reste très minoritaire avec 8 % des bâtiments et 7 % des superficies cumulées équipées.

Le type d'éclairage favorise entre autres la régulation de la production. Les bâtiments de type « obscur » domi-

nent les parcs de production de pondeuses en cage (82 %), de volailles futures reproductrices et de poulettes. Très logiquement, les bâtiments avec parcours privilégient le type « clair », dans les bâtiments d'élevage pour la chair (69 %) ou la ponte (49 %). Enfin, certains parcs sont très partagés, comme le parc d'élevage de volailles reproductrices ou de pondeuses au sol.

La ventilation dynamique est plus nécessaire aux grands bâtiments : la taille moyenne des bâtiments en ventilation dynamique est toujours supérieure à celle des bâtiments en ventilation statique, de 15 % à plus de 40 % selon les filières de production. Elle constitue le mode de ventilation privilégié des bâtiments de volailles futures reproductrices et de poulettes : respectivement 62 et 59 % des bâtiments, et 71 et 66 % des superficies. À l'inverse, la ventilation statique domine le parc de volailles de chair élevées sur parcours (94 %) et de palmipèdes prêts à gaver (93 %).

Tableau II-15

Les pondeuses courent sur des sols mixtes

Type de sol des bâtiments selon la filière, en 2004

2004	Pondeuses OC ¹ en cage			Pondeuses OC au sol			Pondeuses OC plein air		
	Bâtiments	Capacités en pondeuses		Bâtiments	Capacités en pondeuses		Bâtiments	Capacités en pondeuses	
	%	Totale en %	Moyenne	%	Totale en %	Moyenne	%	Totale en %	Moyenne
Terre battue	–	–	–	5	13	21 000	9	8	4 345
Béton	–	–	–	30	25	7 040	28	25	4 380
Mixte ²	–	–	–	65	62	8 155	63	67	5 190
Cage non aménageable norme 2012	75	67	23 305	–	–	–	–	–	–
Cage aménageable norme 2012	25	33	34 630	–	–	–	–	–	–

1. OC : œufs de consommation.

2. Mixte : terre battue/caillebotis ou béton/caillebotis.

Source : Agreste – Enquête Aviculture 2004

Tableau II-16

Prédominance de bâtiments clairs dans les systèmes alternatifs en chair et ponte

Part des bâtiments et des superficies selon le type d'éclairage

En %

2004	Bâtiments			Superficies totales des bâtiments		
	Clair	Semi-obscur	Obscur	Clair	Semi-obscur	Obscur
Volailles de chair bâtiments fermés	26	23	51	24	19	56
Volailles de chair sur parcours	69	29	2	75	23	2
Volailles futures reproductrices	15	14	71	11	10	79
Volailles reproductrices	45	16	38	46	14	40
Poulettes	10	25	64	6	22	72
Pondeuses OC	25	31	44	8	18	74
- dont pondeuses cage	2	16	82	1	12	87
- dont pondeuses sol	40	25	35	39	22	39
- dont pondeuses plein air	49	48	3	44	52	4

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Des bâtiments avicoles vides : un parc « dormant »

L'enquête aviculture permet d'estimer l'existence d'un « parc dormant », constitué à la fois de bâtiments non utilisés sur des exploitations pratiquant encore l'aviculture et de bâtiments laissés en place après l'arrêt d'activité.

Parmi les exploitations destinataires de l'enquête, qui avaient été identifiées au cours de précédentes enquêtes comme ayant une activité avicole (recensement agricole 2000 notamment), un certain nombre avait cessé leur activité avicole en 2004. L'enquête aviculture a permis de mesurer que 4 300 exploitations ont cessé l'activité avicole pour des motifs divers qui ne sont pas connus à travers cette enquête. L'enquête permet par contre d'estimer partiellement la destination de ces bâtiments. Ainsi, pour seulement 11 % des exploitations ayant cessé leur activité, les bâtiments ont été repris par un autre exploitant pour poursuivre l'activité avicole. Pour près d'un tiers (32 %) des exploitations les bâtiments ont été utilisés, par l'exploitant ou par un tiers, pour un usage non avicole, sans que l'on sache si ce changement de destination est définitif et irréversible.

Pour un autre tiers (36 %), les bâtiments sont restés inutilisés. Dans ce dernier cas, on peut penser que les bâtiments pourraient être remis en activité si les conditions le permettaient. Enfin, un quart des exploitations a connu un devenir autre des bâtiments (incendie, démolition...). L'étude approfondie du devenir des bâtiments n'était pas la finalité première de l'enquête aviculture 2004. On ne dispose notamment pas de chiffres sur la superficie totale des bâtiments qui ont quitté l'activité avicole, ni sur leur affectation lorsqu'ils étaient en production. Toutefois, malgré l'imprécision de l'enquête sur ce point, il est intéressant de remarquer qu'au moins un tiers des exploitations en arrêt d'activité entre 2000 et 2004 disposerait encore de bâtiments susceptibles de fonctionner à moindre investissement et sans doute dans des délais assez courts.

L'enquête aviculture estime aussi les bâtiments non utilisés (en 2004) sur les exploitations poursuivant toutefois une activité avicole. Selon la source utilisée (enquête complète détaillée pour 48 départements ou enquête complémentaire allégée pour 66 départements) ces exploitations, au nombre estimé entre 1 250 et 1 300 cumulent entre 765 000 et 790 000 m², soit environ 3 % des superficies en activité fin 2004.

Tableau II-17

Deux tiers des capacités d'élevage de poulettes et volailles futures reproductrices ont une ventilation dynamique

Part des bâtiments et des superficies selon le type de ventilation et la filière

En %

2004	Bâtiments			Superficies totales des bâtiments		
	Statique	Dynamique	Statique et dynamique	Statique	Dynamique	Statique et dynamique
Volailles de chair bâtiments fermés	60	33	7	56	37	7
Volailles de chair sur parcours	94	4	2	93	5	2
Volailles futures reproductrices	32	63	5	25	71	4
Volailles reproductrices	50	43	7	48	45	7
Poulettes	34	60	6	28	66	6
Pondeuses OC	54	40	6	44	50	6
Palmipèdes prêts à gaver	93	6	1	91	8	1
Palmipèdes gras	31	52	17	21	63	16

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-18
Les bâtiments avec ventilation dynamique sont plus grands que les autres

Superficies moyennes de bâtiments selon le type de ventilation pour chaque filière avicole

2004	Statique	Dynamique	Statique et dynamique	Écart de moyenne dynamique/statique
	En m ²	En m ²	En m ²	En %
Volailles de chair bâtiments fermés	770	920	870	16
Volailles de chair sur parcours	270	320	370	16
Volailles futures reproductrices	700	1 020	800	31
Volailles reproductrices	980	1 060	935	8
Poulettes	800	1 080	960	26
Pondeuses OC	700	1 090	880	36
Palmipèdes prêts à gaver	230	310	265	26
Palmipèdes gras	131	234	189	44

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

6 000 exploitations et 18 000 bâtiments de production de volailles de qualité

Les exploitations produisant des volailles de qualité représentaient fin 2004 environ 40 % des exploitations de production de volailles de chair, dans les 48 départements enquêtés. Parmi ces exploitations, le poulet domine dont surtout le label rouge. Les exploitations produisant des pintades « qualité » (avec parcours) constituaient le second groupe d'exploitations sur le plan numérique, avec 7 % des exploitations de production de volailles de chair, soit 16 % des exploitations de production de volailles de qualité.

Les 6 000 exploitations regroupent près de 18 000 bâtiments, soit trois bâtiments par exploitation : c'est un

peu plus que pour l'ensemble des volailles de chair car le parc de production qualité comprend beaucoup de petits ateliers. La surface moyenne des bâtiments d'élevage de volailles de qualité est de 220 m² et celle des bâtiments de volailles de chair avec parcours est de 190 m².

La comparaison par espèce selon la qualité dans les bâtiments avec parcours (en annexe 2) montre que les différences existent : les bâtiments pour les poulets qualité sont plus petits (320 m² en poulets standard et 240 m² en label et 140 m² en bio).

Par contre, les bâtiments des dindes fermières ou des pintades et canards qualité sont un peu plus grands que ceux des mêmes animaux en standard.

Tableau II-19

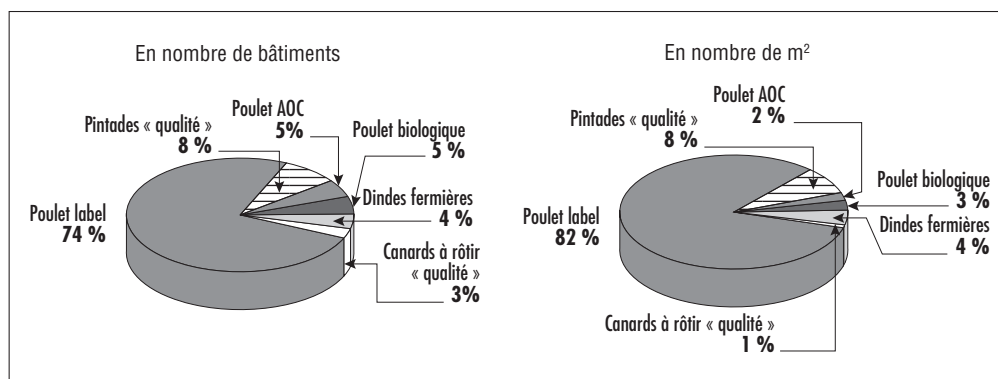
Volailles de qualité : 40 % des exploitations « chair » et la moitié des bâtiments « chair »

Nombre d'exploitations et de bâtiments de production de volailles de chair de qualité, en 2004

Extrapolation aux 48 départements de l'enquête	Exploitations			Bâtiments			
	Nombre	Part des exploitations « chair »	Part des exploitations « qualité »	Nombre	Part du parc « chair »	Part du parc « qualité »	Nombre moyen par exploitation
Toutes volailles de chair	14 729	100,0	-	39 846	100,0	-	2,7
Toutes volailles « qualité »	5 864	39,7	100	17 713	44,5	100	3,0
- dont poulet label, AOC, biologique	4 891	33,1	83	14 970	37,6	85	3,1
- dont poulet label	4 414	29,9	75	13 151	33,0	74	3,0
- dont poulet AOC	222	1,5	4	963	2,4	5	4,3
- dont poulet bio	259	1,8	4	856	2,1	5	3,3
- dont dindes fermières	619	4,2	11	773	1,9	4	1,2
- dont pintades « qualité »	967	6,5	16	1 437	3,6	8	1,5
- dont canards à rôti « qualité »	406	2,8	7	533	1,3	3	1,3

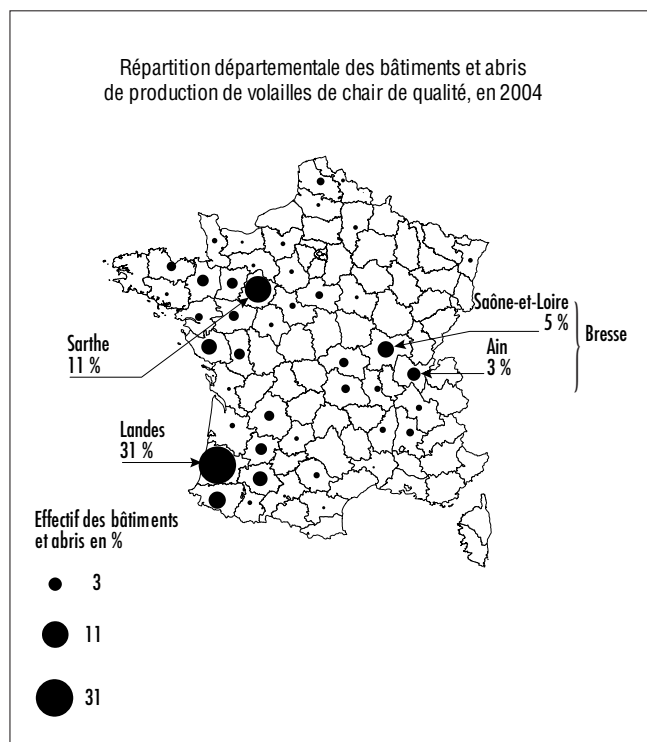
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-7
Volailles de qualité : le poulet label domine
Répartition du parc de bâtiments de production de volailles de qualité, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-8
Beaucoup de bâtiments et abris dans les Landes, la Sarthe et en Bresse



Champ : les départements principaux de production de volailles de qualité.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Des bâtiments de production qualité nombreux dans le Sud-Ouest

Les bâtiments de production de volailles de qualité se répartissent dans les grands bassins de production label de l'Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que la zone de production AOC (Ain et Saône et Loire). Le poids de l'Aquitaine et de la zone AOC se trouve renforcé dans cette représentation par l'importance des bâtiments de taille modeste dans ces zones.

220 m² de bâtiments et 10 000 m² de parcours en moyenne pour les volailles de qualité

Le parcours est un des éléments caractéristiques forts de la production de volailles « qualité ». Pour l'ensemble du parc de production de volailles de qualité, les parcours représentaient fin 2004 près de 13 610 hectares, lorsqu'ils sont associés à des bâtiments c'est-à-dire hors des superficies occupées par les volailles en liberté. Les deux tiers des parcours ont une superficie de plus de 7 500 m².

Trois modes de production de poulets « qualité » se distinguent par les surfaces exploitées tant dans les bâtiments que dans les parcours. Les élevages de poulets label privilégient des surfaces intérieures de plus de

Tableau II-20
220 m² en moyenne dans les bâtiments de « chair qualité » : un peu plus que celle des bâtiments avec parcours (190 m²)

Nombre, superficies et taille moyenne des bâtiments de production de volailles de chair de qualité, en 2004

2004	Nombre de bâtiments	Superficie de bâtiments			Taille moyenne du bâtiment en m ²
		Totale en m ²	Part du parc « chair » en %	Part du parc « qualité » en %	
Toutes volailles de chair	39 850	16 221 290	100,0	-	-
Toutes volailles « qualité »	17 710	3 851 720	23,7	100,0	220
- dont poulet label, AOC, biologique	14 970	3 328 690	20,5	86,4	220
- dont poulet label	13 150	3 151 930	19,4	81,8	240
- dont poulet AOC	960	60 270	0,4	1,6	60
- dont poulet bio	860	116 490	0,7	3,0	140
- dont dindes fermières	770	165 640	1,0	4,3	210
- dont pintades « qualité »	1 440	302 020	1,9	7,8	210
- dont canards à rôti « qualité »	530	55 370	0,3	1,4	100

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

350 m² avec des parcours moyens de 11 000 m². Les poulets AOC bénéficient de parcours encore plus grands : en moyenne 12 000 m² associés à des bâtiments les plus petits des élevages « qualité ». Les bâtiments « type » ont 50 à 75 m² et assurent la moitié des capacités d'élevage. Les bâtiments les plus grands dépassent 150 m² et représentent un quart des capa-

cités. Le parc de bâtiments de poulets biologiques est plus hétérogène. Comme pour les poulets label, des bâtiments de plus de 350 m² réalisent un tiers des capacités de production de poulets biologiques. Une seconde catégorie autour de 150 à 200 m² ont presque autant de capacités. La taille moyenne des parcours se situe à 7 250 m².

Tableau II-21
Volailles de qualité : des parcours moyens de 10 000 m²
Nombre d'exploitations et de bâtiments de production de volailles de chair de qualité, en 2004

2004	Superficies de parcours		Taille moyenne des parcours en m ²
	Totales en m ²	Parcours en %	
Toutes volailles « qualité »	136 083 900	100	10 150
- dont poulet label	96 978 800	71	10 930
- dont poulet AOC	5 676 200	4	11 980
- dont poulet bio	11 605 000	9	7 250

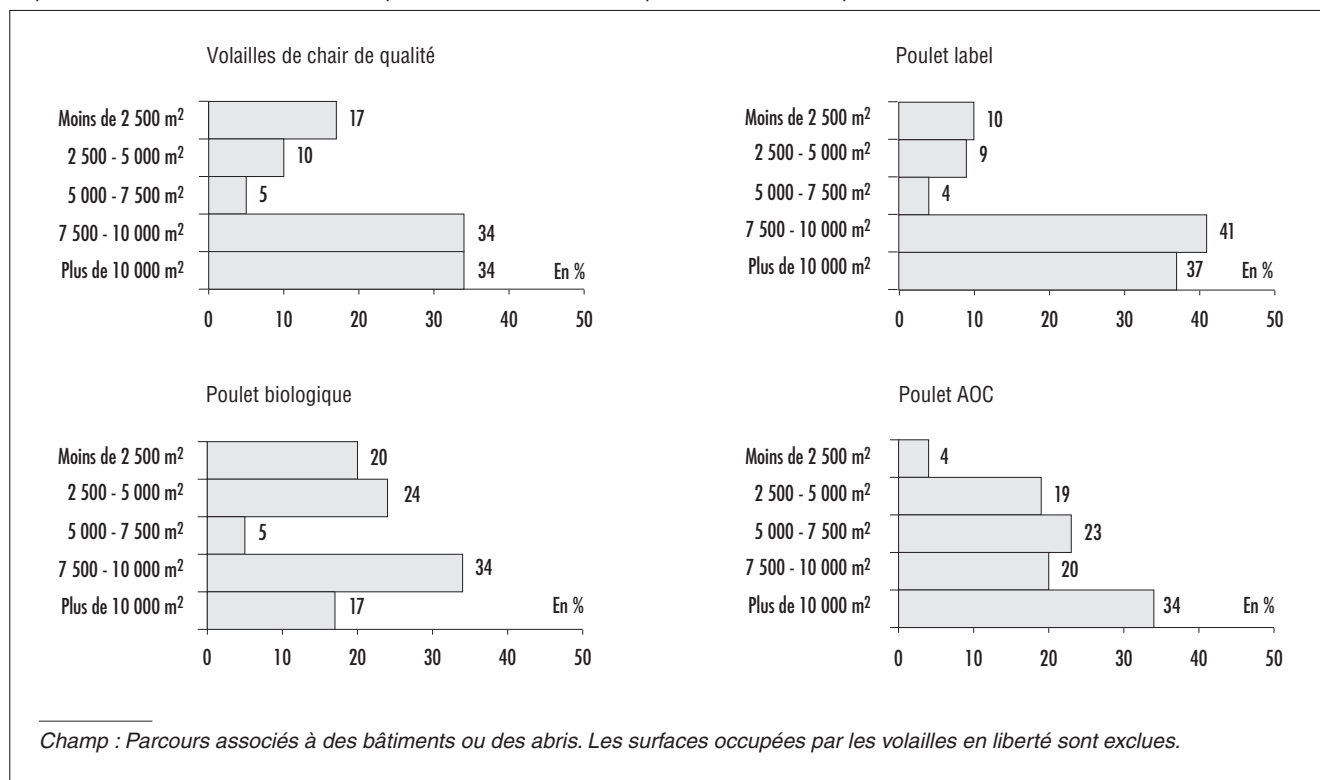
Champ : Parcours associés à des bâtiments ou des abris. Les surfaces occupées par les volailles en liberté sont exclues.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-9

Les deux tiers des parcours dépassent 7 500 m²

Répartition des surfaces cumulées des parcours selon le mode de production et leur superficie, en 2004

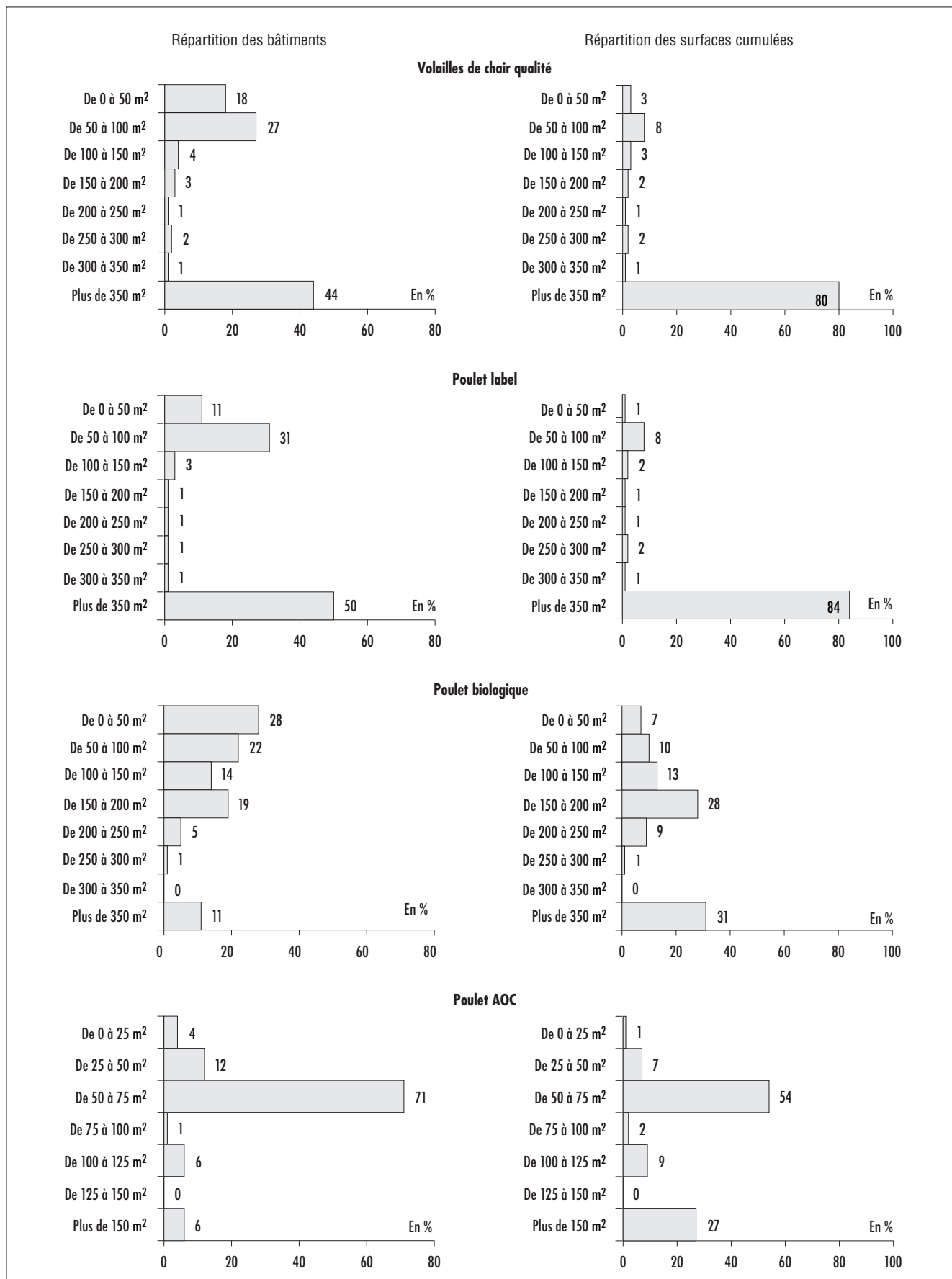


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-10

Des ateliers plus grands pour les poulets label que pour les « Bio et AOC »

Répartition des bâtiments et de leurs surfaces cumulées selon le mode de production et leur surface, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Volailles de qualité : un parc jeune

Le parc des bâtiments de volailles de qualité est sensiblement plus jeune que le parc de bâtiments de volailles de chair en général : 14 ans pour le premier et 18 ans pour le second. Les bâtiments de moins de dix ans sont mieux représentés : 37 % des bâtiments de production de volailles de qualité et seulement 29 % pour l'ensemble des bâtiments chair.

Le parc des bâtiments de production de poulet biologique diffère par contre nettement. La dynamique de développement de la production biologique (forte croissance dans la seconde moitié des années 90, puis ralentissement entre 2000 et 2004) a fortement conditionné les constructions de bâtiments. Ainsi, le parc est très jeune, puisque 67 % des bâtiments de production de poulet biologique ont moins de 10 ans, soit un total de près de 50 000 m² (sur 48 départements).

Pour les poulets label dont la production est plus ancienne, la taille moyenne des bâtiments a peu évolué au cours des trente dernières années. Le développement des productions d'appellation d'origine contrôlée (Aoc) et biologiques s'est accompagné d'un accroissement de la taille des bâtiments dans les années

Tableau II-22

Le parc des bâtiments de poulets biologiques est le plus récent : 11 ans en moyenne

Âge moyen des bâtiments de production de volailles de qualité par région, par mode de production, en 2004

2004	Âge moyen (en année)
Nord-Pas-de-Calais	16
Poitou-Charentes	15
Pays de la Loire	15
Bourgogne	14
Rhône-Alpes	14
Midi-Pyrénées	14
Centre	14
Bretagne	13
Auvergne	13
Aquitaine	12
Basse-Normandie	11
Ensemble des 48 départements	14,1

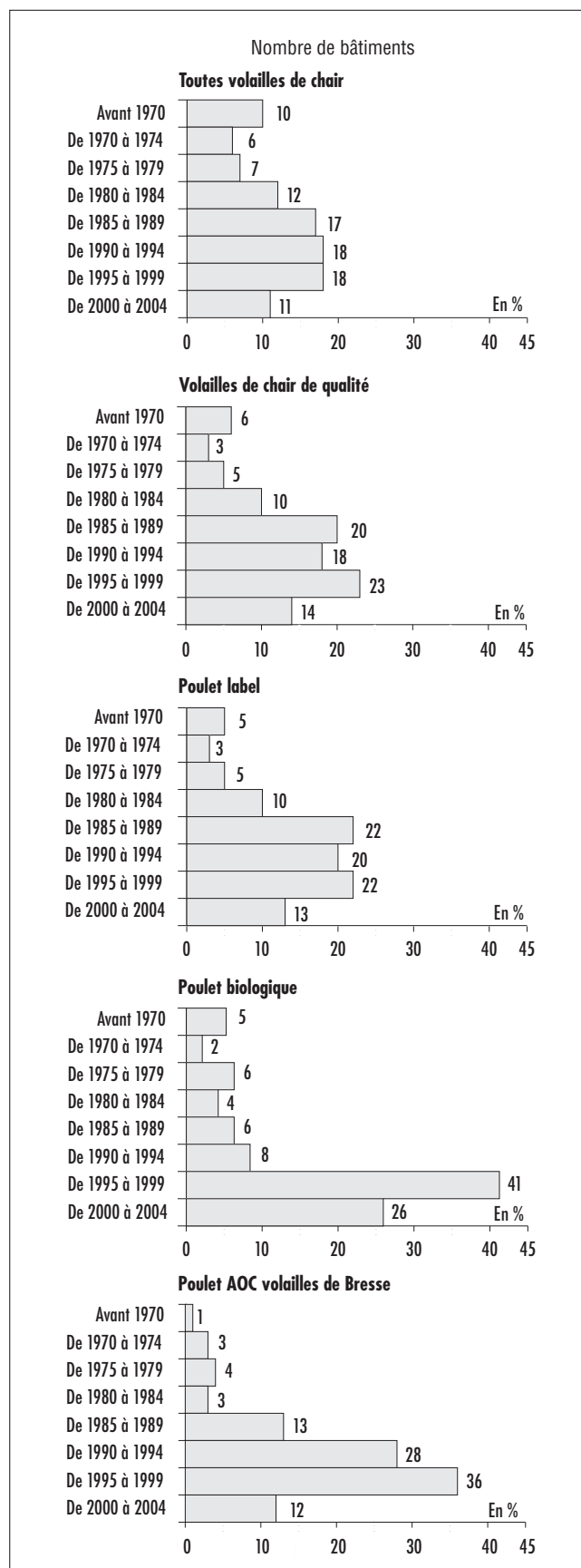
2004	Âge moyen (années)
Tous bâtiments volailles de chair	17,5
Tous bâtiments volailles de qualité	14,1
- Bâtiments poulets label	14,2
- Bâtiments poulets biologiques	10,7
- Bâtiments poulets AOC	11,3
- Bâtiments pintades « qualité »	
- Bâtiments « dindes fermières »	
- Bâtiments canards à rôti « qualité »	

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-11

Volailles de qualité : un parc jeune

Répartition des bâtiments selon le mode de production et leur année de construction

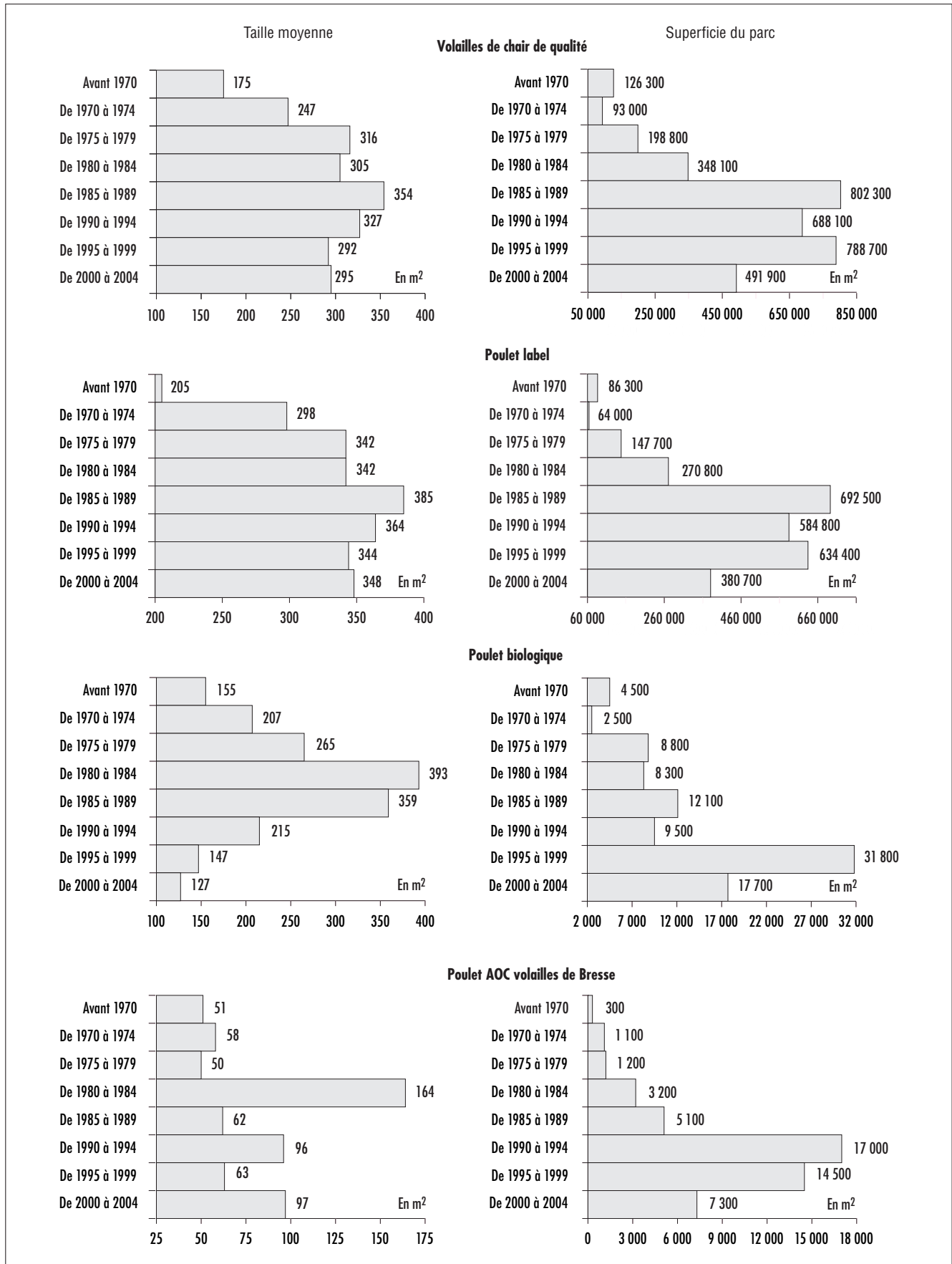


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-12

Les bâtiments construits ces dix dernières années mesurent 350 m² en moyenne pour le poulet label

Répartition des bâtiments et de leurs capacités selon le mode de production et l'année de construction, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

quatre-vingt, puis les tailles moyennes baissent fortement au cours des 15 dernières années : autour de 150 m², en bio et inférieur à 100 m² en Aoc.

Dans les six principales régions de production, la production qualité s'est développée assez simultanément pour répondre à la demande : les parcs régionaux ont des âges moyens et des répartitions selon l'année de construction assez proches. Dans ces régions, les bâtiments de moins de 10 ans sont les plus nombreux (entre 44 et 50 %), en ceux de 5 à 10 ans forment une proportion entre 28 et 30 %.

Un courant de rénovations très récentes dans le parc jeune de volailles de qualité

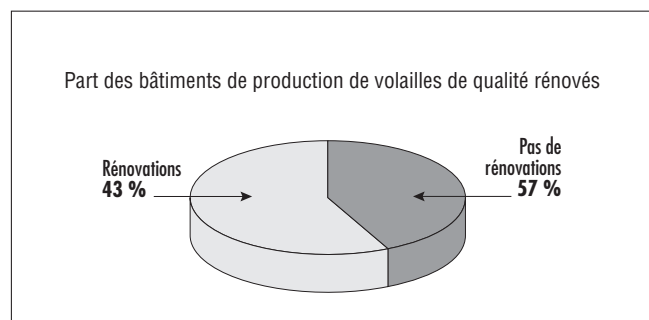
Fin 2004, 43 % des bâtiments de production de volailles de qualité avaient été rénovés au moins une fois depuis leur construction. Ce chiffre est un peu inférieur au taux de rénovation de l'ensemble des bâtiments de production de volailles de chair qui atteignaient 48 %. La moyenne d'âge du parc de volailles de qualité (14 ans) inférieure à celle de l'ensemble « chair » (18 ans)

peut expliquer cet écart. La dynamique de ces rénovations est forte et très récente : elle se stabilise au cours des dernières années, à 13 % ou 14 % du parc rénové chaque année depuis 2000. Pour un quart des bâtiments rénovés, la date de dernière rénovation remonte à plus de 5 ans.

Spécialisation régionale pour les poulets ou les canards de qualité

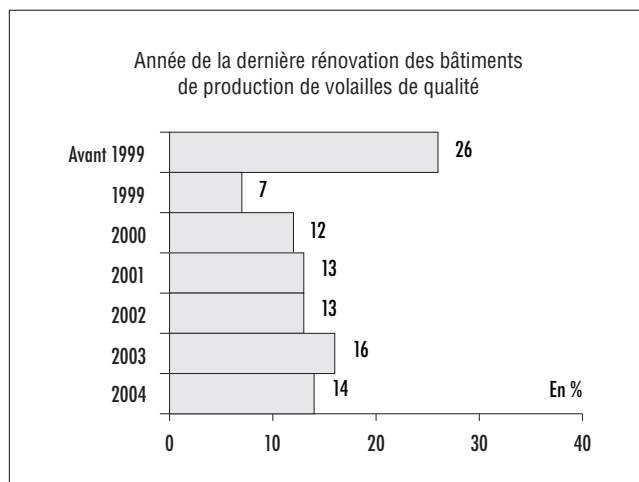
L'analyse régionale de la structure de taille des bâtiments fait apparaître des disparités fortes entre régions, en liaison notamment avec les modes de production dominants dans la région. Ainsi, la part des bâtiments de taille modeste (moins de 100 m²) est forte dans les régions Bourgogne et Rhône-Alpes en relation avec la zone AOC qui couvre ces deux régions, ainsi qu'en Aquitaine du fait des label « liberté ». À l'inverse, les bâtiments de plus de 350 m² dominent les régions Bretagne et surtout Pays de la Loire. La région Midi-Pyrénées occupe une place intermédiaire, avec une légère dominante de bâtiments de plus de 350 m² mais surtout une répartition plus homogène des tailles.

Graphique II-13
43 % des bâtiments ont été rénovés au moins une fois depuis leur construction



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-14
La dernière rénovation des trois quarts des bâtiments rénovés date de moins de cinq ans

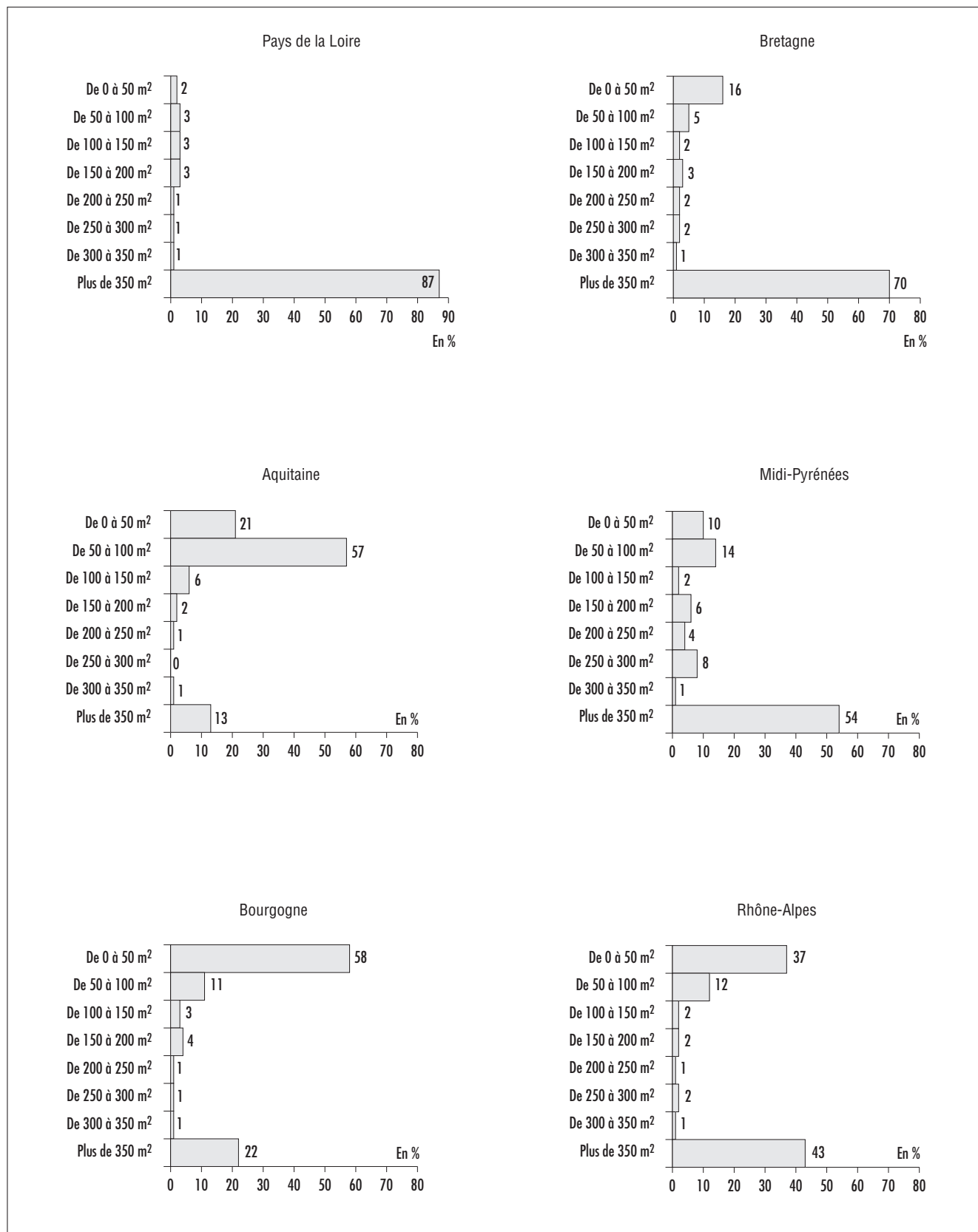


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-15

Volailles de qualité : grands bâtiments en Pays de la Loire et Bretagne, petits bâtiments en Aquitaine et Bourgogne

Taille des bâtiments dans les six principales régions de production de volailles de qualité, en 2004

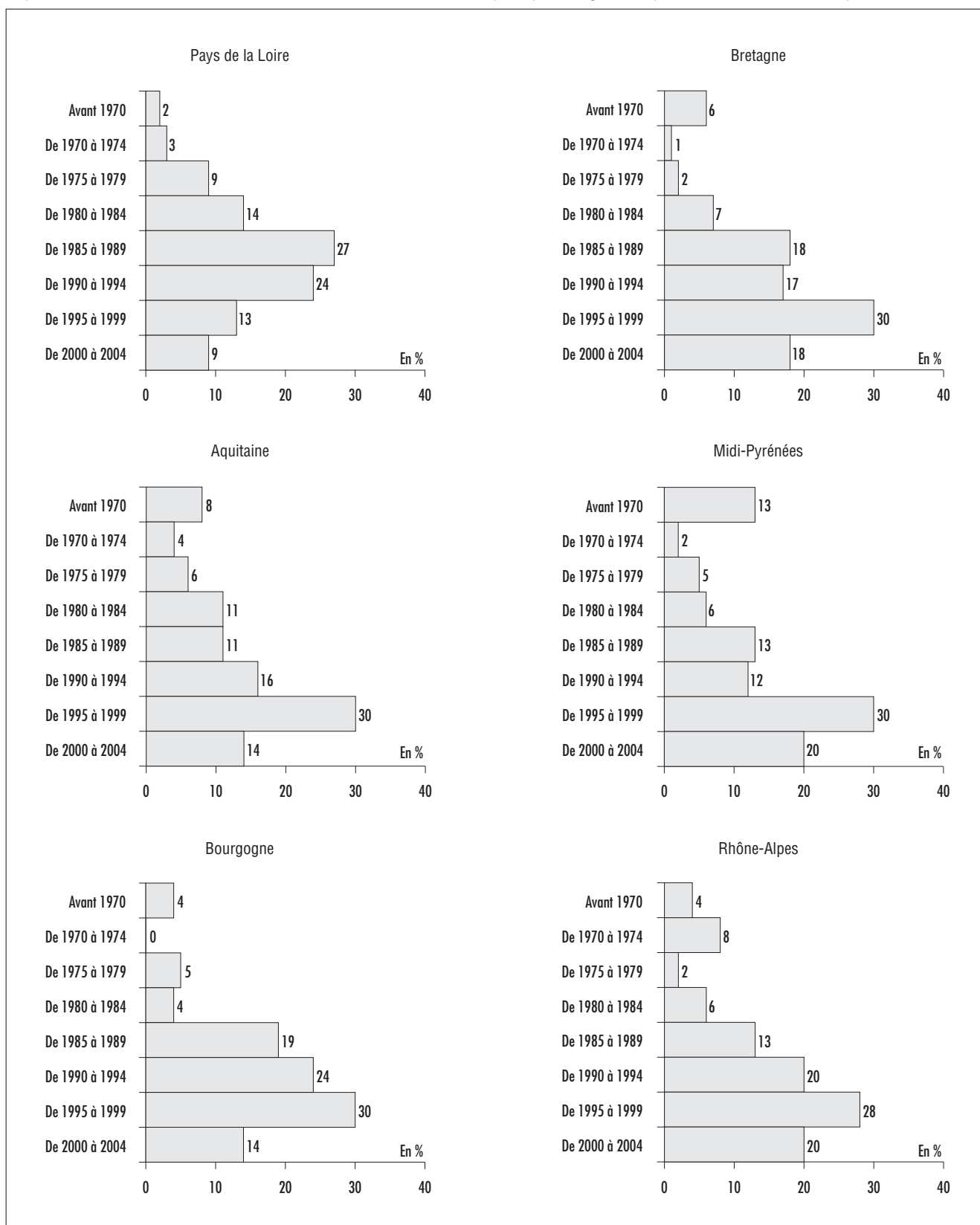


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-16

En Pays de la Loire, le développement de la production de chair qualité est un peu antérieure à celle des autres régions

Répartition des bâtiments selon l'année de construction dans les six principales régions de production de volailles de qualité



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

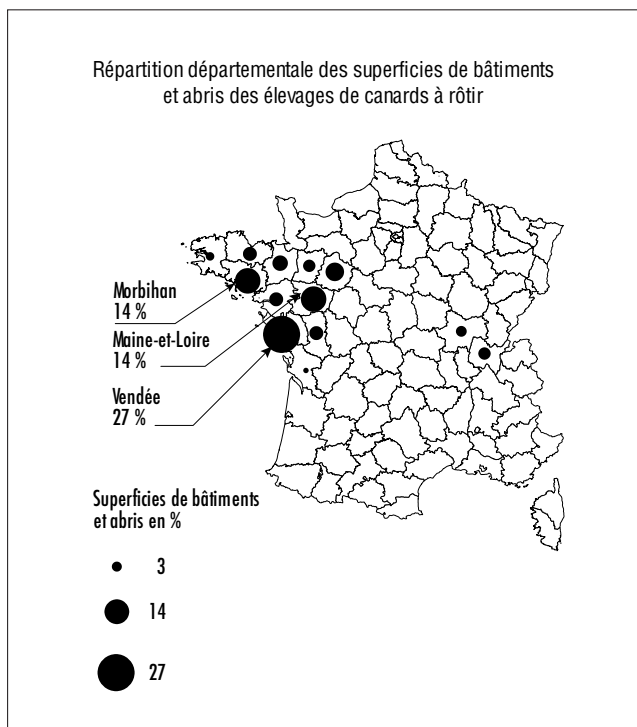
La souche Barbarie domine la production de canards à rôtir

Les canards à rôtir sont une des petites productions de volailles de chair (40 millions de têtes) mais ces élevages se développent tandis que pour les autres espèces, sauf les palmipèdes gras, la production décline entre 1994 et 2004. Les exploitations produisant des canards à rôtir représentaient fin 2004 environ 8 % des exploitations de production de volailles de chair, et 4 % des bâtiments, dans les 48 départements enquêtés.

Ces exploitations comptent en moyenne 1,4 bâtiment, une valeur inférieure à la moyenne de l'ensemble du parc de production de volailles de chair (2,0 bâtiments par exploitation). En superficie, le parc de production de canards à rôtir atteint un million de m² soit un peu plus de 6 % du parc total de production de volailles de chair. La taille moyenne des bâtiments de production de canards à rôtir s'élève à 600 m², soit un peu plus que la taille moyenne des bâtiments de production de volailles de chair.

En 2004, 90 % des bâtiments et 91 % des superficies de production de canards à rôtir ont été consacrés à l'élevage de canards de souche Barbarie. La production de canards « standard » domine : trois quarts des bâtiments et 78 % des superficies.

Graphique II-18
Les élevages de canards à rôtir sont implantés dans le Grand Ouest



Champ : les départements (13) les plus dotés en surface de bâtiments.
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-23

Canards à rôtir : 1 650 bâtiments de 600 m² en moyenne

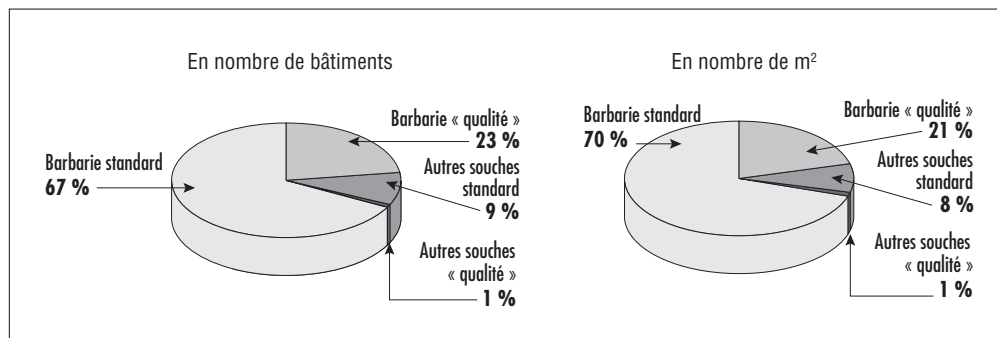
Nombre d'exploitations, de bâtiments et superficies de production de canards à rôtir, en 2004

2004	Exploitations		Bâtiments			Superficies des bâtiments		
	Effectif	%	Effectif	%	Nombre moyen par exploitation	Totales	%	Moyennes
TOUTES volailles de chair	14 729	100,0	39 846	100,0	2,0	16 221 290	100,0	515
TOUS canards à rôtir	1 203	8,1	1 650	4,1	1,4	995 980	6,1	600

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-17 Deux bâtiments sur trois occupés par les canards Barbarie « standard »

Répartition du parc de bâtiments de production de canards à rôtir, en 2004

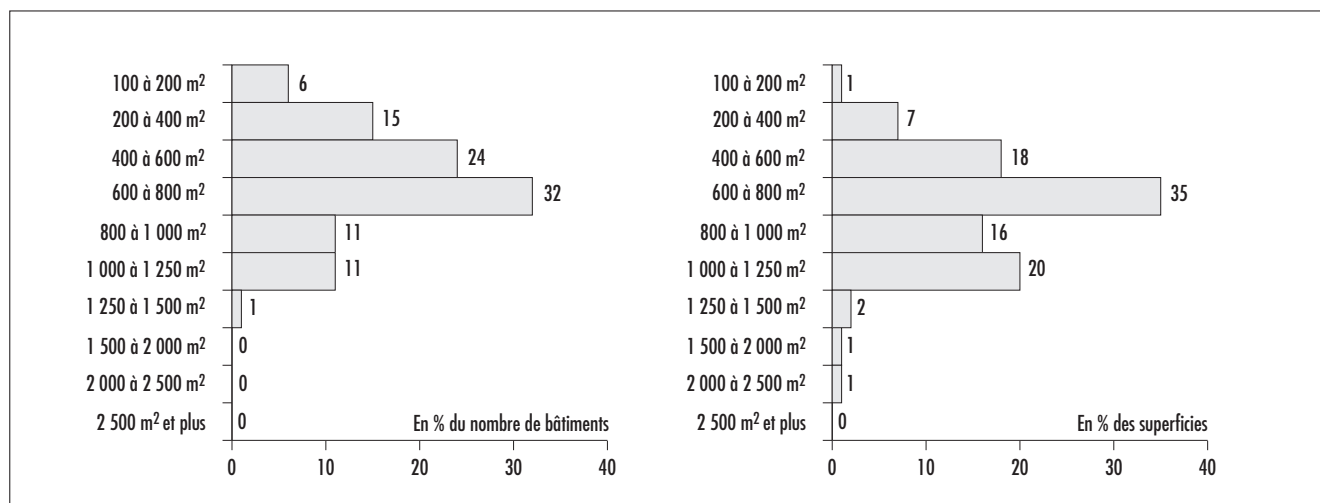


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-19

Canards à rôtir : un tiers du parc et des capacités dans les bâtiments de 600 à 800 m²

Répartition des bâtiments et des superficies de bâtiments de canards à rôtir selon la taille, en 2004

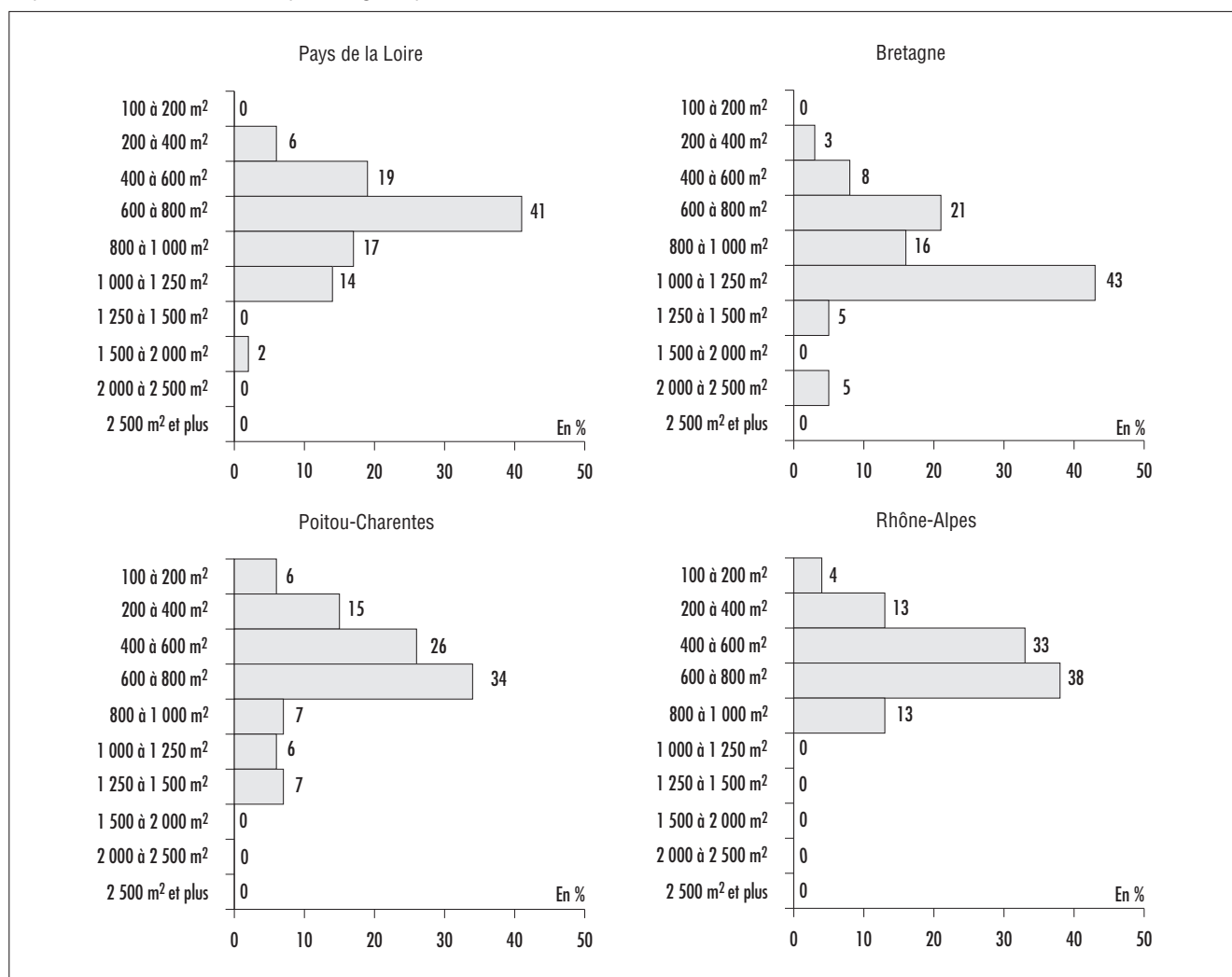


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-20

Canards à rôtir : capacités en Bretagne plus grandes qu'en Pays de la Loire

Répartition des bâtiments des quatre régions productrices de canards à rôtir selon la taille, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les bâtiments de canards à rôtir sont installés dans le Grand Ouest

Les élevages de canards pour la chair sont implantés dans le « Grand Ouest » et un quart de la capacité (surface de bâtiment) est située en Vendée. La prédominance de la région Pays de la Loire est importante, puisque cette région concentre près de 6 m² sur 10 alors que la région Bretagne totalise un quart des superficies. Ces deux régions cumulent près de 85 % des superficies françaises consacrées à la production de canards à rôtir. Les autres régions (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Bourgogne) sont plus secondaires. Au sein de ces régions, la production de canards à rôtir de « qualité » (au sens large, y compris la production certifiée) représente entre un tiers et un quart des parcs des trois principales régions.

Canards à rôtir : les bâtiments de 600 à 800 m² dominant

La taille moyenne des bâtiments de production de canards à rôtir s'établit à 600 m², superficie autour de laquelle se concentre une grande partie du parc : les

bâtiments de 600 à 800 m² représentent un tiers du parc ; en ajoutant ceux de 400 à 600 m², les proportions sont alors de la moitié du parc et des capacités. La Bretagne utilise de préférence des bâtiments de grande taille de 1 000 à 1 250 m² et même 5 % de son parc est constitué d'unités ayant une taille double (2 000 à 2 500 m²).

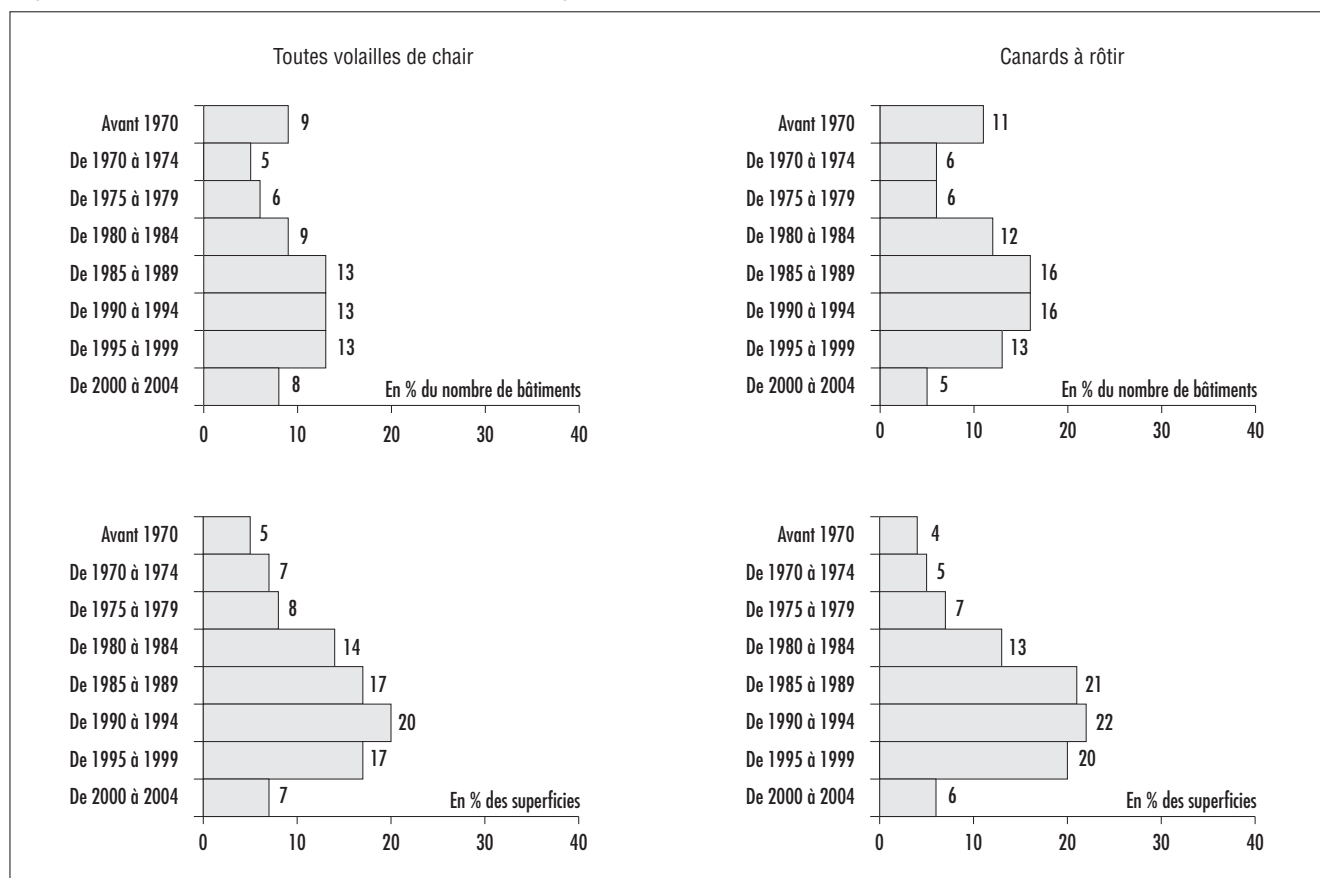
Les bâtiments sont âgés de 19 ans en moyenne

Le parc de production de canards à rôtir présente une distribution d'âge des bâtiments comparable en profil à la distribution de l'ensemble des bâtiments de production de volailles de chair. Il est légèrement plus jeune que l'ensemble du parc de bâtiments de volailles de chair : 26 % des superficies de production de canards à rôtir avaient moins de 10 ans en 2004, contre seulement 24 % pour l'ensemble des bâtiments chair. De même, seuls 9 % des superficies de production de canards à rôtir dépassaient les 30 ans, tandis qu'elles étaient 12 % en production « chair ». Comme l'ensemble du parc de volailles de chair, celui des canards à rôtir a été affecté au cours des cinq dernières années

Graphique II-21

Le développement de la production de canards à rôtir coïncide avec celle de l'ensemble « chair »

Répartition des bâtiments de canards à rôtir et de leurs superficies selon l'année de construction, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

par le ralentissement de la croissance du secteur avicole : la construction sur cette période, s'établit à seulement 5 % du parc construit.

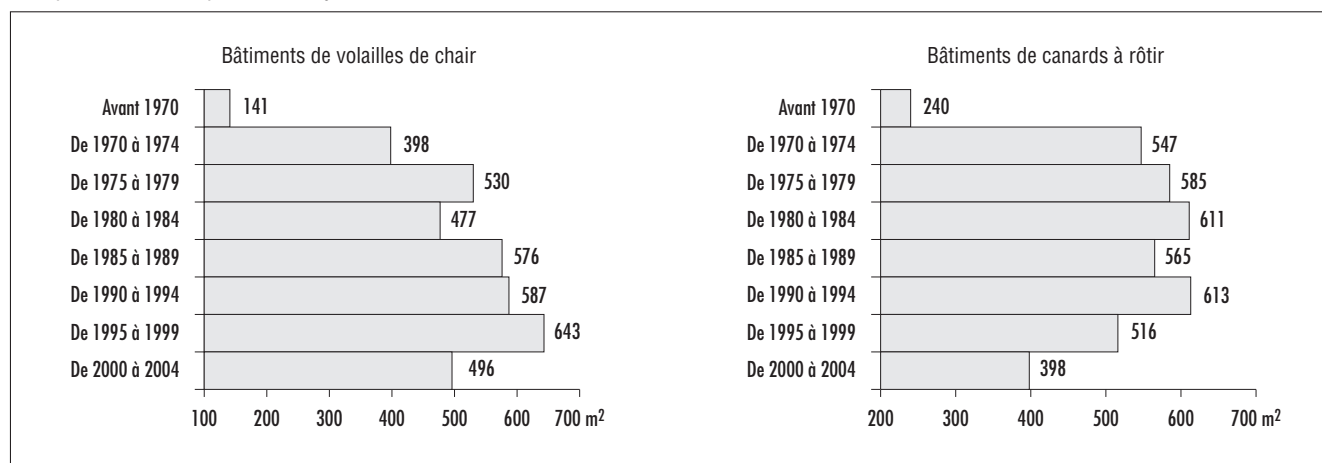
Les années 2000 à 2004 marquent un coup d'arrêt à la construction de grands bâtiments pour abriter les

canards pour la chair. De 1970 à la fin des années 90, la taille moyenne se situait autour des 550 m² et commençait à diminuer un peu avant 2000. Depuis 2000, la moyenne est de 400 m². Cette tendance s'observe aussi dans l'ensemble du parc des volailles de chair : la construction de grands bâtiments destinés aux

Graphique II-22

Depuis 2000, la construction neuve est nettement plus petite

Comparaison des superficies moyennes des bâtiments selon l'année de construction, en 2004

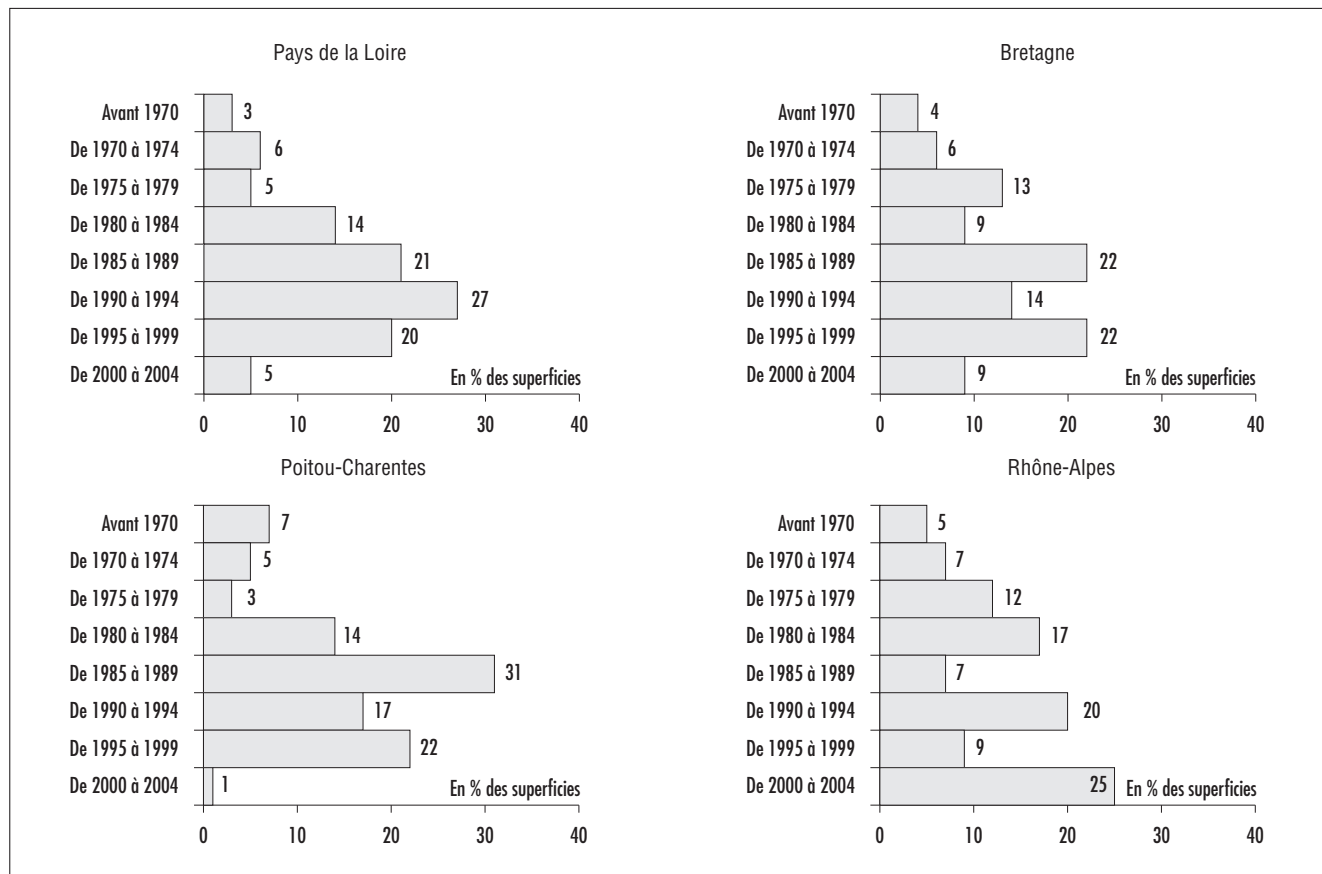


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-23

Seule, la région Rhône-Alpes développe sa capacité en canards à rôtir dans les cinq dernières années

Répartition des superficies de bâtiments de canards à rôtir dans quatre régions selon l'année de construction, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

productions standard se ralentit tandis que les constructions de bâtiments plus petits pour les productions de volailles de qualité se sont poursuivies à un rythme plus élevé durant ces cinq années. Dans les parcs bretons,

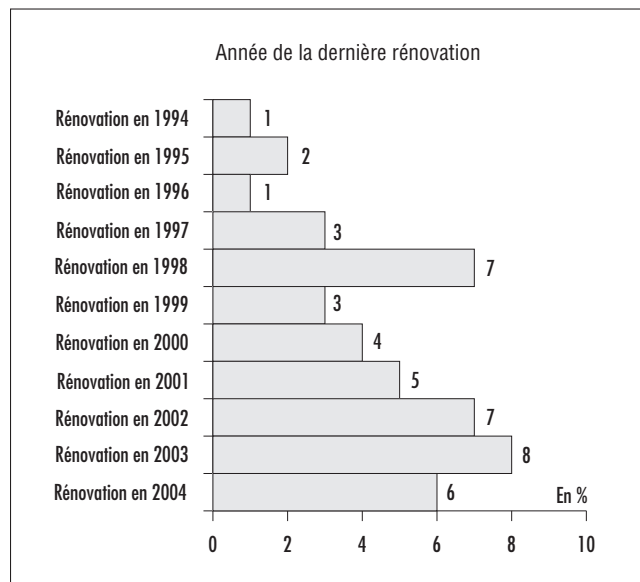
ligériens et poitevins, ce coup d'arrêt est sensible. Par contre, le parc rhodanien développe son potentiel : les bâtiments construits entre 2000 et 2004 représentent un quart des superficies en bâtiments de la région.

Tableau II-24
En Picardie et dans le Sud-Ouest, les parcs pour les canards à rôtir sont nettement plus âgés que ceux des régions principales de production
 Âge moyen des bâtiments de production de canards à rôtir par région, en 2004

2004	Âge moyen des bâtiments en année
Pays de la Loire	16,5
Bretagne	16,3
Poitou-Charentes	19,8
Rhône-Alpes	17,4
Aquitaine	28,5
Midi-Pyrénées	28,6
Bourgogne	16,0
Picardie	30,1
Ensemble 48 départements	18,5

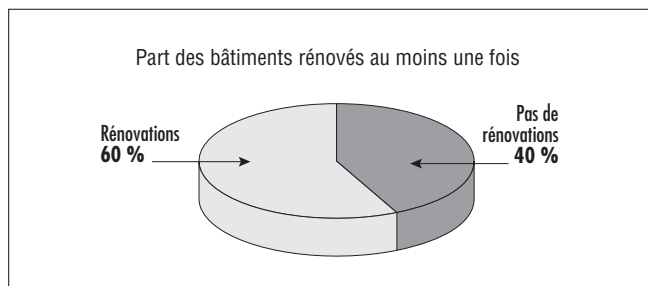
Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Graphique II-26
21 % des bâtiments sont rénovés entre 2002 et 2004



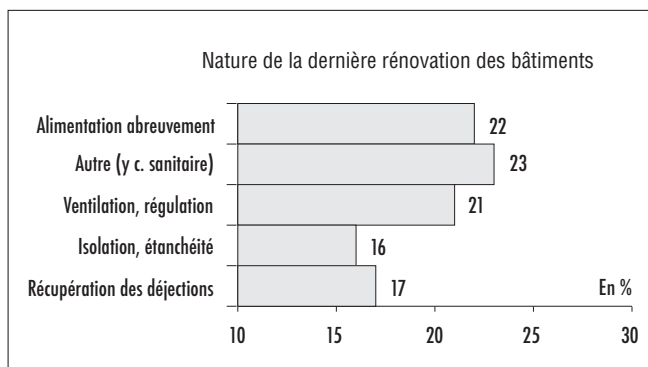
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-24
60 % des bâtiments sont rénovés



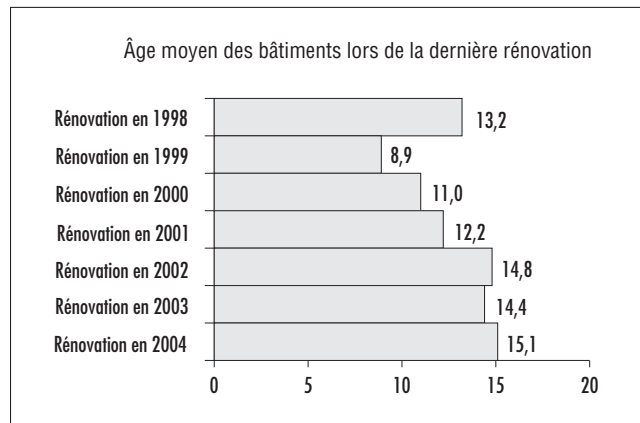
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-25
Des travaux réalisés sur la ventilation, dans le domaine sanitaire et pour l'alimentation des canards



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-27
Les bâtiments les plus anciens d'élevage de canards sont progressivement rénovés



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Rénovation des bâtiments

Fin 2004, 6 bâtiments sur 10 avaient été rénovés au moins une fois. Les rénovations ont porté de manière assez équilibrée dans le domaine sanitaire, sur les équipements de ventilation et d'alimentation/abreuvement. L'isolation est moins prioritaire dans la hiérarchie de ces travaux. Le parc de bâtiments de production de canards à rôtir se distingue notamment du parc de volailles de chair dans son ensemble par l'importance des superficies concernées par une rénovation des systèmes de récupération des déjections plus élaborés pour ce type de production (17 % en canards contre 2 % pour l'ensemble des volailles de chair).

Au cours des dix dernières années, les rénovations restent à un niveau de 3 ou 4 % et s'accroissent en fin de période : 21 % des bâtiments rénovés ont connu leur dernière rénovation au cours des trois dernières années. Par contre l'âge moyen des bâtiments lors de cette der-

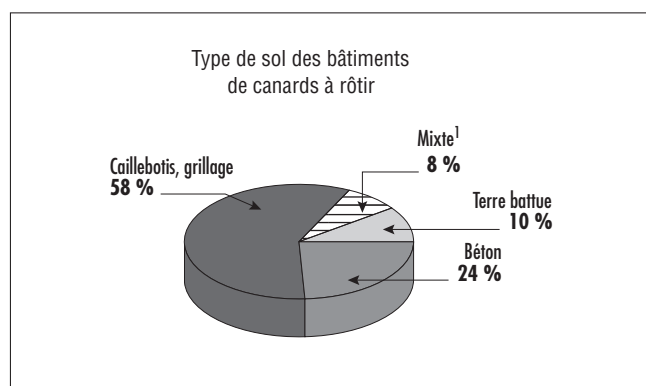
nière rénovation ne cesse d'augmenter, notamment depuis 1999.

Type d'aménagement des bâtiments

Les sols de près de 60 % des superficies sont constitués de caillebotis. Les autres sols (terre battue ou béton) représentent un tiers des surfaces, avec une part des sols bétonnés proche du quart du total des superficies. Le caillebotis équipe des bâtiments de taille moyenne un peu plus élevée (670 m²) que celle des bâtiments en terre battue (460 m²) ou béton (530 m²).

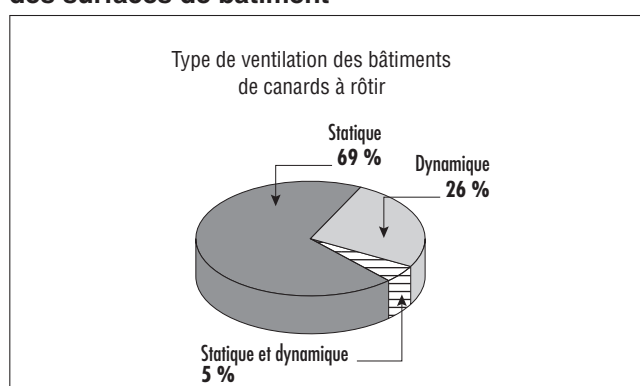
La ventilation dynamique est limitée à un quart des superficies du parc (31 % en y incluant les 5 % de bâtiments en ventilation mixte) : la très grande majorité des superficies reste donc en ventilation statique (69 %). Il n'y a pas de différences notables de taille moyenne des bâtiments selon le type de ventilation.

Graphique II-28
Le caillebotis dans 60 % des surfaces



1. Mixte : terre battue/caillebotis ou béton.
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-29
La ventilation est statique dans 70 % des surfaces de bâtiment



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004